

Royaume du Maroc



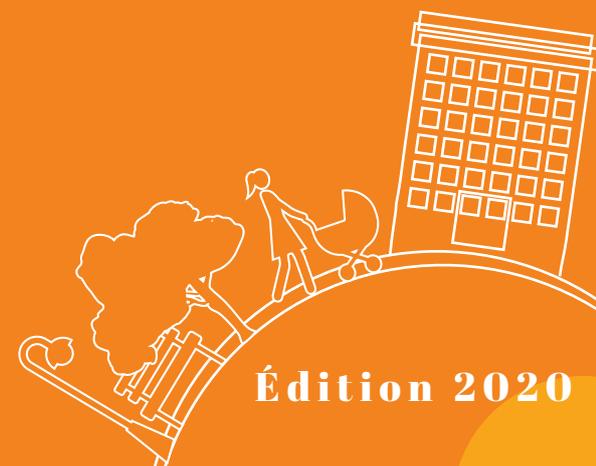
Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

Guide référentiel

POUR DES ESPACES PUBLICS URBAINS PLUS ACCESSIBLES AUX FEMMES ET AUX FILLES



Édition 2020

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et l'ONU Femmes remercient l'Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement pour son appui au projet d'intégration du genre dans les projets de la politique de la ville.

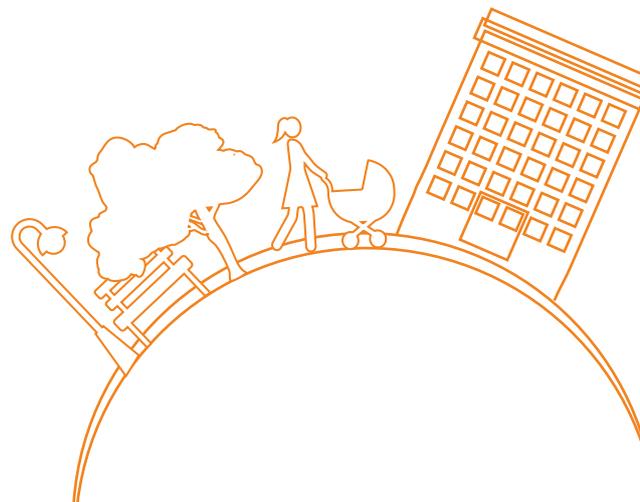
Les opinions exprimées dans cette publication relèvent de la responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'ONU Femmes du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Photos de couverture: ©Womenability, ©Medinabike



Guide référentiel

**POUR DES ESPACES PUBLICS URBAINS PLUS
ACCESSIBLES AUX FEMMES ET AUX FILLES**





« ...la Constitution du Royaume du Maroc de 2011 a consacré le droit au logement et l'a rattaché au droit à l'eau, à un environnement sain, aux soins et à la protection sociale. A cet égard, nous avons accompli bon nombre de réalisations grâce à notre volonté politique et à l'adoption d'une approche fondée sur la capitalisation des droits humains et la consolidation de l'intégration urbaine.

D'un autre côté, Nous avons mis en chantier une politique de développement urbain, durable et globale, dont les fondements essentiels sont la promotion du développement humain et le renforcement de la cohésion sociale et spatiale. A la faveur d'une démarche proactive et prospective, Nous avons, par ailleurs, procédé à l'élaboration d'une politique urbaine nationale renouvelée, et à la mise en œuvre de la politique de la ville, adoptée en 2012 [...]

Par ailleurs, Nous vous invitons à réfléchir à l'adoption de mécanismes inédits et innovants, permettant la conception d'un nouveau système urbain propre à assurer une bonne qualité de vie au profit de nos citoyens. Outre la fourniture aux populations de logements décents pour préserver leur dignité, il convient de mettre en place, à leur bénéfice, un environnement propre adapté aux exigences de la croissance économique et d'élaborer des plans d'urbanisme intelligents, qui font de l'élément humain leur raison d'être et leur finalité. »

Extrait du message de SM le Roi Mohammed VI aux participants à la 2ème édition du forum ministériel arabe sur le logement et le développement urbain (21 décembre 2017)

Préface

À l'instar d'autres pays, le Maroc est confronté au défi mondial de l'urbanisation rapide. En 1990, moins de 50% de Marocain.e.s vivaient dans des zones urbaines, et l'on estime que ce taux passera à 70% en 2027.

Bien que les villes offrent de nombreuses opportunités sociales, économiques et politiques à leurs habitant.e.s, il est clair que les défis mondiaux de la pauvreté et de l'exclusion seront de plus en plus accélérés par une urbanisation rapide pouvant submerger l'infrastructure de base. Dans la mesure où la pauvreté urbaine est multi-dimensionnelle, les femmes, les jeunes et les enfants, en particulier les filles, sont confronté.e.s à des risques particuliers, y compris une vulnérabilité accrue et une plus grande exposition au harcèlement et à la violence. Cette vulnérabilité porte atteinte aux droits et aux libertés des femmes et des filles dans l'exercice de leur citoyenneté et affecte leur capacité d'accéder à l'école, d'aller au travail et de participer à la vie publique. Leur accès aux services essentiels et à la jouissance des opportunités culturelles et récréatives en sera également limité. Cela aura un impact négatif sur leur santé et leur bien-être, entravera leur mobilité et leur accès aux emplois, et menacera ainsi la viabilité économique et sociale des villes.

Pour répondre à ces nouveaux défis, le Royaume du Maroc a engagé des chantiers majeurs de réformes pour renforcer les droits humains, la justice sociale, l'égalité des chances entre les citoyen.ne.s et promouvoir les droits des femmes et des filles

L'égalité des sexes est garantie par la Constitution, et des programmes sectoriels ont été élaborés en vue de réaliser cet objectif. Ainsi, le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville a développé une politique de la ville intégrant l'approche genre dans l'ensemble de ses projets et veillant à ce que les espaces publics soient conçus pour toutes et pour tous ; des espaces publics où l'accessibilité et l'adaptabilité des espaces et des services publics dans les villes est améliorée.

Les villes, qui constituent des espaces de production et de consolidation des richesses, doivent également assurer les fonctions d'intégration et d'inclusion sociale. Une telle situation met les villes marocaines face à des défis et des enjeux majeurs qu'il s'agit aujourd'hui d'affronter et de résoudre.

Bien que nous soyons conscients que les infrastructures ne constituent pas une solution suffisante en soi pour prévenir le harcèlement sexuel ou les inégalités entre les sexes, il est à souligner l'effet immédiat que la conception des espaces publics exerce sur les perceptions et les expériences des hommes et des femmes. Repenser les infrastructures renforce la sécurité et favorise le sentiment d'appropriation de l'espace et contribue à éliminer les obstacles qui peuvent limiter l'accès des femmes et des filles aux possibilités offertes par la ville et leur pleine participation à la société.

Près de 50 villes dans le monde, dont Rabat et Marrakech, sont partenaires dans l'initiative mondiale « Safe cities ». Elles se sont engagées à mener des actions concrètes via la construction de partenariats multisectoriel inclusif des organisations de la société civile pour faire progresser la conception et la planification urbaines sensibles au genre, y compris l'intégration de la sécurité des femmes et la prévention du harcèlement sexuel dans la politique de la ville.

C'est dans cet objectif que le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et l'ONU Femmes travaillent de concert pour faire de la politique de la ville un instrument de lutte contre toutes les formes de vulnérabilité et d'exclusion sociale.

L'élaboration de ce guide s'inscrit dans ces efforts de promotion d'espaces sûrs pour tous et toutes et ambitionne d'appuyer les opérateurs en matière d'aménagements urbains. Il se veut un outil utile pour une perspective d'espaces urbains répondant aux standards urbanistiques et aux usages de toute la population notamment les femmes et les filles.

« Pour que nos villes soient genrées et appropriées par les populations, il est nécessaire de lutter contre toutes les inégalités entre les femmes et les hommes, et ce, à travers l'accès égal aux services et aux équipements. L'espace urbain public, qui est la propriété de tout un chacun, incarne la relation entre la femme et l'homme. Il est le réceptacle de toute politique sectorielle qui est appelée à être genrée, de manière à tenir compte des besoins spécifiques des femmes. L'importance du « Guide référentiel pour des espaces publics urbains plus accessibles aux femmes et aux filles » se justifie davantage afin d'inculquer le principe de l'égalité d'accès aux aménagements urbains à toutes et à tous. Ce guide, réalisé en partenariat avec ONU-Femmes, oriente les professionnels de l'aménagement urbain, aux décideurs locaux et la société civile, pour améliorer l'accès des femmes et des filles aux espaces publics et permettre la promotion de l'égalité de genre dans l'objectif d'un développement de modèles de villes inclusives et sûres. »



Madame Nouzha BOUCHARB
Ministre de l'Aménagement du
Territoire National, de l'Urbanisme, de
l'Habitat et de la Politique de la Ville

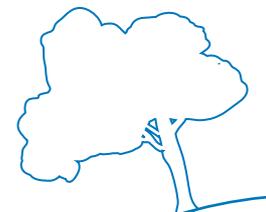
« À mesure que la ville évolue, et que des efforts sont menés pour l'amélioration des espaces publics, la question de l'égal accès à tous et à toutes se pose. En effet, le format des villes et des centres urbains reste majoritairement conçu par des hommes, pour des hommes. Or, l'approche genre révèle que femmes et hommes ont des schémas différenciés de l'utilisation de l'espace public. Pour répondre à ces obstacles, ONU Femmes est convaincue que l'amélioration de la qualité et de la sécurité des espaces publics pour les femmes et les filles est l'un des axes d'intervention prioritaire du développement durable local et encourage les approches partenariales pour la mise en œuvre de d'actions pertinentes et adaptées localement en faveur d'un urbanisme inclusif et un aménagement territorial obéissant aux principes d'égalité des droits entre les sexes. »



Madame Leila RHIWI
Représentante ONU Femmes
Maroc

Sommaire

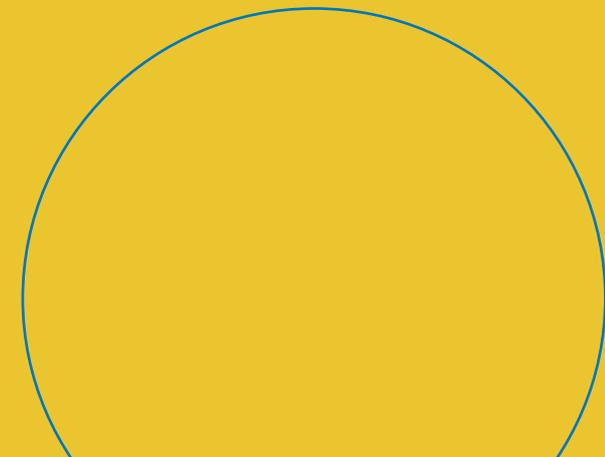
| | |
|---|-----------|
| Extrait d'un discours de S.M. le Roi Mohammed VI | 5 |
| Préface conjointe | 6 |
| 1. COMPRENDRE. Un guide, pour quoi faire ? | 10 |
| Quelques définitions et concepts | 12 |
| 2. AGIR. Orientations pour l'aménagement d'espaces publics plus accessibles aux femmes et aux filles | 14 |
| 2.1 Voirie : ruelle, rue, avenue, boulevard | 17 |
| 2.2 Places, placettes | 29 |
| 2.3 Espaces verts : jardins, parcs, forêts urbaines et périurbaines | 39 |
| 2.4 Terrains de sport de proximité | 47 |
| 3. PROJETER. Démarche et outils pour concevoir, suivre et évaluer les espaces publics pour qu'ils soient plus accessibles aux femmes et aux filles | 52 |
| 3.1 La conception d'espaces publics accessibles aux femmes et aux filles | 53 |
| 3.2 Le suivi d'un projet d'aménagement accessible aux femmes et aux filles | 55 |



| | |
|---|------------|
| 3.3 L'évaluation d'impact du projet d'aménagement sur l'accessibilité des femmes et des filles | 55 |
| 4. METTRE EN OEUVRE ET APPROFONDIR. Gérer et animer des espaces publics accessibles aux femmes et aux filles | 58 |
| 4.1 Assurer la tranquillité publique | 59 |
| 4.2 Promouvoir la présence des femmes dans l'espace public | 61 |
| 4.3 Faire vivre l'espace public | 63 |
| 4.4 Améliorer la mobilité, l'accessibilité et la sécurité des transports en commun | 64 |
| Annexe : Boîte à outils | 65 |
| Liste des points à examiner lors du diagnostic et de la réception | 66 |
| Grille des indicateurs de suivi | 74 |
| Grille d'évaluation d'impact de l'aménagement..... | 80 |
| Cahier des Prescriptions Spéciales Type | 92 |
| Références | 100 |



1 **COMPRENDRE.**
Un guide, pour quoi faire ?



1

COMPRENDRE.

Un guide, pour quoi faire ?

Le Maroc a enregistré, au cours des dix dernières années, des avancées significatives en matière de droits humains des femmes. Cette évolution a été marquée par des réformes institutionnelles et législatives, consacrées par la Constitution du 1er juillet 2011 qui proclame l'égalité formelle entre les hommes et les femmes, prohibe toutes les formes de discrimination à leur égard et incite les pouvoirs publics à mettre en œuvre ces droits et à garantir leur effectivité. À ce titre, des programmes ont été élaborés aux niveaux national et international en vue de l'intégration de la dimension de genre, comme l'adoption du Code de la Famille en 2004, les efforts sur la budgétisation sensible au genre depuis 2007 et la nouvelle loi de finances de 2015, et les deux Plans gouvernementaux pour l'égalité.

Parallèlement, le Maroc s'est inscrit dans les efforts engagés par la communauté internationale. En 2013, la Commission des Nations Unies de la Condition de la Femme (CSW) a identifié plusieurs formes de violences sexuelles contre les femmes et les filles dans les espaces publics comme un problème spécifique, et a appelé les gouvernements à y mettre fin. Parmi les 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, « l'élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles de la vie publique et de la vie privée »

(cible 5.2) et « l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs » (cible 11.7) constituent des engagements forts auxquels doivent répondre tous les États membres. En 2016, le Nouvel Agenda Urbain (Habitat III) s'est engagé à garantir un environnement et des espaces publics sûrs et sécurisés pour les femmes et les filles dans les villes afin qu'elles puissent travailler, vivre et participer comme citoyennes sans peur ou exposition à la violence.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles et des engagements internationaux du Maroc, le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV) a développé une politique publique qui vise à lutter contre toutes les formes de vulnérabilité et d'exclusion sociale et permettre l'intégration urbaine des populations des quartiers défavorisés du Maroc : la politique de la ville. En matière d'aménagement, l'objectif de la politique de la ville est de veiller à ce que les espaces publics soient accessibles et adaptés à toutes et pour tous.

Pour assurer une réponse inclusive aux défis liés à l'urbanisation rapide et aux inégalités sociales,

dont celles fondées sur le genre, le MATNUHPV a, dans le cadre de la politique de la ville, lancé la présente initiative pour accompagner la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement d'espaces publics qui répondent à l'impératif d'accès égal et intègrent les besoins des femmes et des filles. Ce guide vise à fournir aux autorités et aux maîtres d'ouvrage des indications pratiques sur les aménagements à intégrer dans les espaces publics, afin de les rendre plus amènes et plus accessibles à tous, notamment et en particulier aux femmes et aux filles. Ces orientations doivent toutefois être contextualisées lorsque cela est nécessaire, en prenant pour fondement les principes universels d'inclusion, de cohésion sociale et de mixité dans le respect des spécificités culturelles et sociales. Elles s'appliquent particulièrement aux futurs projets, mais peuvent également guider des projets de mise à niveau d'espaces publics existants.

Bien que nécessaires, les orientations de ce guide ne sont pas suffisantes pour apporter une réponse complète aux problématiques liées à la place de la femme dans la société et dans l'espace public. Elles doivent de ce fait être complétées par d'autres initiatives impliquant d'autres partenaires, comme évoqué dans la partie intitulée « mettre en œuvre et approfondir ».

Quelques définitions et concepts



ÉGALITÉ DES SEXES : (égalité entre les hommes et les femmes) : Ce terme désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. L'égalité ne veut pas dire que les femmes et les hommes doivent devenir les mêmes, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne dépendent pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes. L'égalité des sexes suppose que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des filles sont pris en compte, reconnaissant la diversité des groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas un problème de femmes mais devrait concerner et associer pleinement les hommes et les femmes. L'égalité entre femmes et hommes est considérée comme une question de droits humains, une condition préalable, et un indicateur, d'un développement durable axé sur l'être humain¹. Au Maroc, l'égalité des sexes a été consacrée par la Constitution de 2011 dans son préambule et à travers 18 articles consacrés aux droits des femmes et prohibant toute forme de discrimination, y compris les discriminations fondées sur le sexe, et disposant de l'égalité des sexes dans tous les domaines.



GENRE : Ce terme fait référence aux attributs sociaux et aux opportunités associés au fait d'être un homme et une femme et aux relations entre les femmes et les hommes et les filles et les garçons, ainsi qu'aux relations entre les femmes et celles entre les hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont construits socialement et s'apprennent par des processus de socialisation. Ils sont spécifiques au contexte et au temps et sont changeants. Le genre détermine ce qui est attendu, autorisé et valorisé chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les responsabilités attribuées, les activités entreprises, l'accès aux ressources et leur contrôle, ainsi que les possibilités de prise de décision. Le genre fait partie du contexte socioculturel plus large. D'autres critères importants pour l'analyse socioculturelle sont la classe, la race, le niveau de pauvreté, le groupe ethnique et l'âge².



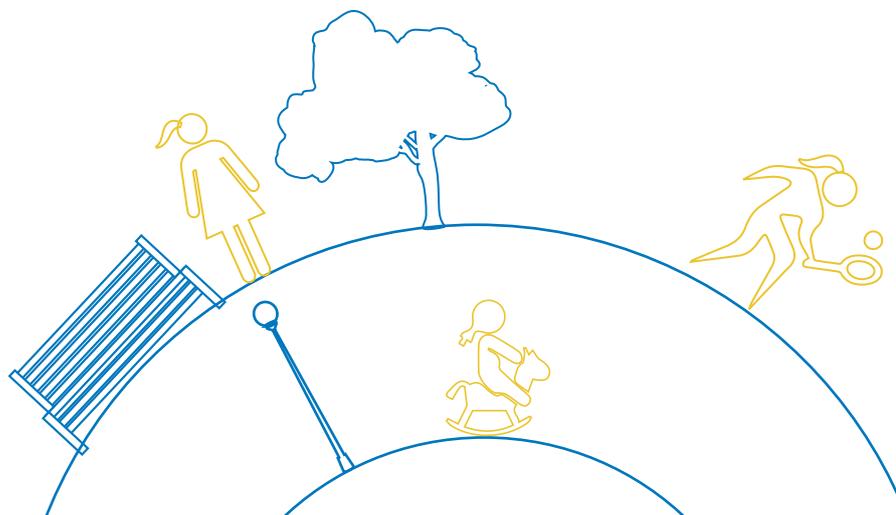
ESPACE PUBLIC : Les espaces publics désignent les endroits accessibles au(x) public(s), qu'ils résident ou non à proximité. Il s'agit de rues, de places, d'espaces verts, de gares, de terrains de sport, de plages etc., qui permettent le libre mouvement de chacun.e, dans le double respect des principes d'accessibilité et de gratuité. L'accès aux espaces publics est au fondement du « droit à la ville »³ qui définit les villes comme des biens communs accessibles à tous.



APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC : L'action de s'approprier l'espace public, est de considérer l'espace comme à soi. Le fait de pouvoir s'approprier l'espace permet, ou non, de l'utiliser à son avantage. Pendant longtemps, autour du monde, ce sont les hommes qui se sont appropriés l'espace public, en modulant la ville selon leurs besoins. Aujourd'hui les femmes aussi réclament leur « droit à la ville » et souhaitent pouvoir s'approprier l'espace public et contribuer à leur vision de la ville et de la société.



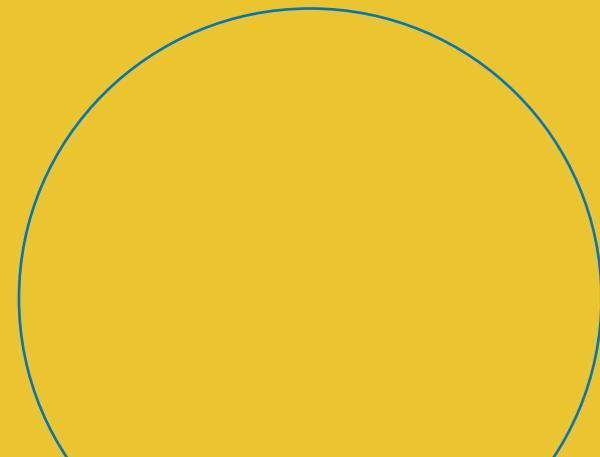
INCLUSION : Il s'agit d'une approche qui cherche à créer des conditions collectives permettant à chacun.e, quel qu'il/elle soit, d'apporter le meilleur de soi au projet commun. En matière d'aménagement d'espaces publics, l'inclusion encourage à prendre en considération les usages et attentes de tous les publics qui les occupent, dont les femmes (qu'elles soient jeunes, âgées, handicapées, éduquées, analphabètes, etc.). Lorsque c'est le cas, ces espaces publics peuvent être dits « sensibles au genre » ou « accueillants pour les femmes ». Au Maroc, la Constitution appelle à l'organisation des services publics sur la base de l'égal accès des citoyennes et citoyens, de la couverture équitable du territoire national et de la continuité des prestations (Article 154). La politique de la ville du Maroc, telle que définie dans la déclaration gouvernementale est une politique publique, transversale et solidaire qui vise à lutter contre toute forme d'exclusion sociale et/ou spatiale et à favoriser l'intégration urbaine des populations des quartiers défavorisés par l'emploi, l'accès aux services et aux équipements de proximité.



2

AGIR.

**Orientations pour
l'aménagement d'espaces
publics plus accessibles aux
femmes et aux filles**



2

AGIR.

Orientations pour l'aménagement d'espaces publics plus accessibles aux femmes et aux filles

Principes généraux

1. Le guide décline des orientations pour améliorer l'accès et l'usage par les femmes et les filles de quatre types d'espaces publics sur lesquels intervient le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville :
 - La voirie
 - Les places
 - Les espaces verts
 - Les terrains de sport de proximité
2. Ces quatre types ne sont pas indépendants les uns des autres : bien souvent, on observe une continuité entre ces espaces (de la rue à la place, de la place au jardin, etc.). Cette continuité implique que certaines recommandations proposées peuvent se retrouver dans plusieurs d'entre eux.
3. Les orientations peuvent être également adaptées pour d'autres types d'espaces publics : gares ou stations de transport public, plages, galeries commerciales, etc.
4. Quel que soit le type d'espace considéré pour un aménagement, les problématiques de l'entretien, de la maintenance et de la durabilité doivent être prises en compte dès la programmation du projet : il s'agit de porter une attention à la fois aux matériaux employés - certains matériaux peuvent ainsi être plus chers à utiliser mais sont plus durables et donc nécessitent des investissements d'entretien et de maintenance moindre -, aux emplois à créer, mais également à la capacité technique et financière pour la collectivité ou son délégataire d'assurer son entretien.

5. L'enjeu est de construire des villes mixtes où hommes et femmes s'approprient l'espace public. En effet, si certaines recommandations prennent en compte des besoins spécifiques des femmes (tels que les bancs à allaitement), la plupart d'entre elles bénéficient à l'ensemble des usager-es d'un espace public.

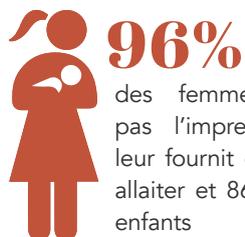
L'espace public perçu par les femmes

Les principaux obstacles à l'accès des femmes et des filles aux espaces publics et auxquels l'aménagement urbain peut répondre, plus ou moins directement, ont été identifiés à travers des enquêtes de terrain qui ont révélé les 11 problématiques suivantes sur le vécu des femmes en lien avec l'espace public.



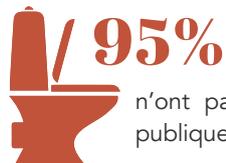
Principales problématiques vécues par les femmes dans les espaces publics urbains au Maroc

APPROPRIATION



96%

des femmes interrogées n'ont pas l'impression que leur ville leur fournit des espaces sûrs pour allaiter et 86% pour changer leurs enfants



95%

n'ont pas accès à des toilettes publiques dans l'espace public



77%

soulignent le manque de jeux pour enfants suffisamment sécurisés et diversifiés



93%

considèrent qu'il n'y pas assez de plans de leur quartier

90%

qu'il manque de panneaux indicateurs

LEGENDE

Capacité de l'aménagement urbain de répondre aux problématiques rencontrées par les femmes dans l'espace public

● IMPORTANTE

● MOYENNEMENT IMPORTANTE

● PEU IMPORTANTE

ACCESSIBILITE



82%

ont des difficultés à se déplacer dans la rue du fait de l'accessibilité réduite des trottoirs



85%

ont un accès restreint à des équipements sportifs



75%

estiment accéder difficilement à des animations artistiques et culturelles dans leur ville

RESSENTI



77%

ont une expérience olfactive négative de l'espace urbain



51%

se font harceler verbalement au moins une fois par semaine,

31%

se font suivre une fois par semaine,

24%

se font harceler physiquement au moins une fois par an



85%

ressentent un danger du fait de la présence fréquente d'animaux errants dans l'espace public



82%

soulignent le manque de représentation de figures historiques féminines dans l'espace public

2.1 La voirie

La voie publique est un espace de circulation qui se veut accessible à toutes. D'une part, elle est le principal vecteur de flux de mobilité (marche, deux-roues, triporteur, bus, tramway, taxi, voiture individuelle) pour accéder aux aménités urbaines : commerces, emploi, santé, éducation, loisirs. En ce sens, elle doit être pensée pour faciliter la multiplicité des déplacements et l'accessibilité aux modes de transports utilisés : si certains déplacements sont rendus difficiles voire impossibles (par exemple du fait d'obstacles sur les trottoirs), alors la voie publique devient un facteur d'exclusion.

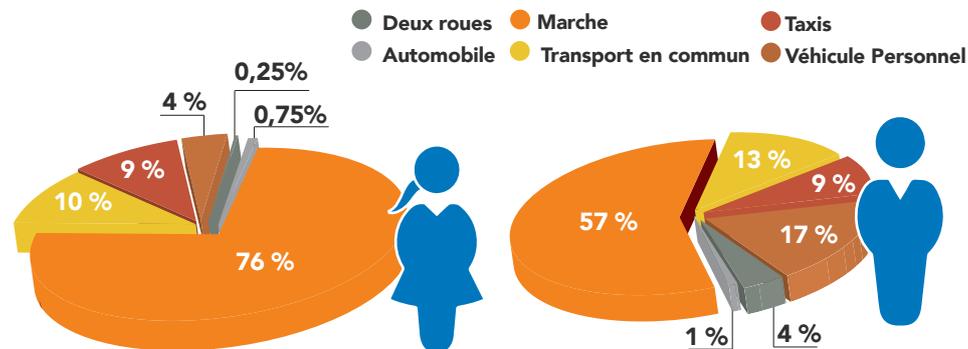
D'autre part, la voie publique n'est pas seulement un espace que l'on traverse mais également un lieu que l'on occupe et dont on veut profiter. Ainsi, il est essentiel que les femmes s'y sentent légitimes et à l'aise.

Enfin, la voie est un espace interstitiel, dans lequel se côtoient différents usages et différents publics. Ainsi, et en fonction notamment de son aménagement, elle peut constituer un lieu où se construisent la cohabitation ou la confrontation. En cela, elle ne doit pas être considérée comme un espace neutre mais comme un espace pouvant être générateur de cohésion sociale ou a contrario de fragmentation et de tension.

Les enquêtes sur la mobilité menées au Maroc montrent que, en proportion, les femmes se déplacent davantage à pied que les hommes : 76% des déplacements des femmes à Casablanca se font à pied contre 57% pour les hommes. Et ce pourcentage augmente lorsqu'il s'agit de petites distances⁴.

Le diagnostic réalisé pour le présent guide confirme ces chiffres et renseigne sur le vécu des femmes dans l'usage de la voie publique, et notamment sur les trois éléments qu'un aménagement urbain sensible au genre peut améliorer :

1. **L'accessibilité,**
2. **La sécurité,**
3. **L'aménité de la voie publique.**



Part modale suivant le genre à Casablanca⁵



Exemple de projet multimodal qui intègre le lien piéton, des espaces ombragés et végétalisés, des espaces de jeux pour enfants et espaces sportifs, des parcours pour la course, la marche ou le vélo, des espaces de repos et points de rencontre, et des kiosques et sanitaires publics. Promenade Maritime de la Mosquée Hassan II : perspective (à gauche) et chantier (à droite) ©Casa Aménagement

Continuité dans la chaîne de déplacement



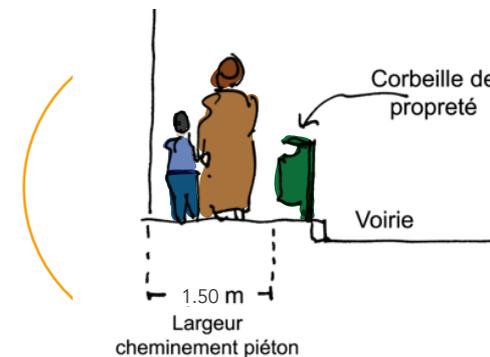
L'aménagement de la voirie doit veiller à ce que la chaîne de déplacement soit continue : chaque aménagement doit s'inscrire dans cette continuité et assurer l'autonomie des usagers par des jonctions fluides. L'enjeu de la continuité de la chaîne de déplacement est de permettre la libre circulation entre le cadre bâti, la voirie, les espaces publics et les systèmes de transport et leur intermodalité.

Accessibilité

Diagnostic - Les défauts d'aménagement des trottoirs (insuffisamment larges, cassés, encombrés, peu accessibles, etc.) sont l'un des principaux problèmes mis en avant par les femmes. En effet si un trottoir n'est pas suffisamment praticable ou accessible, les femmes et les personnes vulnérables - âgées, avec enfants ou poussettes ou cabas, ou en fauteuil roulant - lesquelles sont moins mobiles que la plupart des hommes, sont obligées d'aller sur la route et se sentent directement en danger face à la circulation routière. Sur la route, les femmes se sentent ainsi dans une situation de vulnérabilité, et peuvent considérer la voie publique comme un espace hostile qu'elles sont contraintes de pratiquer. Les aménagements urbains apportés à la voirie doivent donc tenir compte de la nécessité de corriger les dysfonctionnements énumérés plus haut afin de permettre aux femmes d'y évoluer plus sereinement.



Illustration des problématiques d'accessibilité des trottoirs ©Womenability

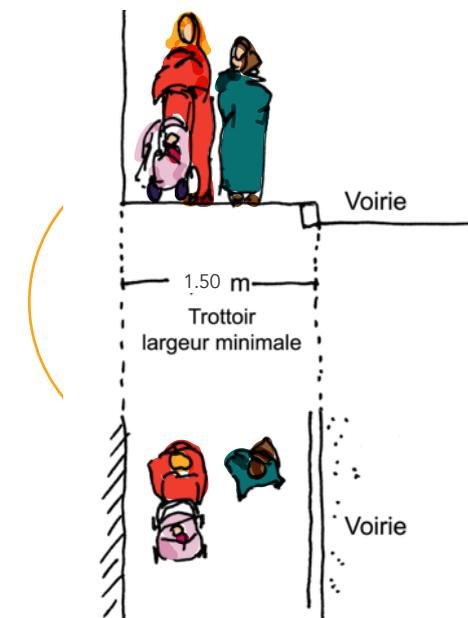
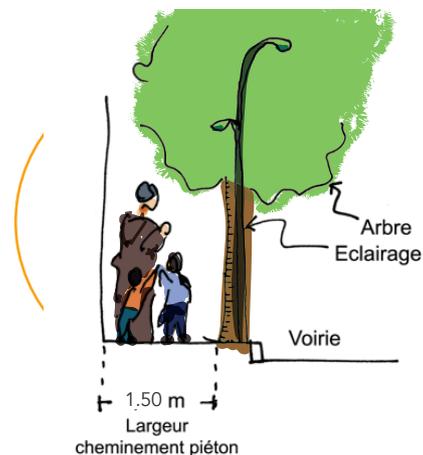


MESURES D'AMÉNAGEMENT

LES TROTTOIRS

Les trottoirs doivent être accessibles, praticables et sécurisés. Ils doivent notamment être suffisamment larges pour permettre aux poussettes ou fauteuils roulants de pouvoir y circuler et s'y croiser;

- Largeur minimale du trottoir de 1,50 mètres libres de tout obstacle.
- Hauteur de marche du trottoir maximale de 21 centimètres
- Sans obstacle suspendu : hauteur minimale dégagée de 2,20 mètres (panneaux, arbres, bâches, devantures de commerce, etc.)
- Avec revêtement antidérapant permettant une adhérence suffisante pour éviter des chutes de plein-pieds, notamment en présence d'eau. Le revêtement doit être résistant aux mouvements du sol (racines d'arbres, mouvements de terrain, etc.) et facilement remplaçable en cas de travaux, ceci afin de limiter les nids de poule difficiles à traverser pour les femmes avec poussettes ou cabas ou chaussures à talons, ou accompagnant une personne âgée
- 50 centimètres avant chaque dénivellation, une bande d'éveil / d'appel à la vigilance / bande podotactile d'une largeur minimale de 40 centimètres





Exemple de bande d'éveil à Oujda
©Womenability



Pots de fleurs servant un double usage
de sécurisation et d'embellissement des
trottoirs. Tanger ©BENCOTEX SARL

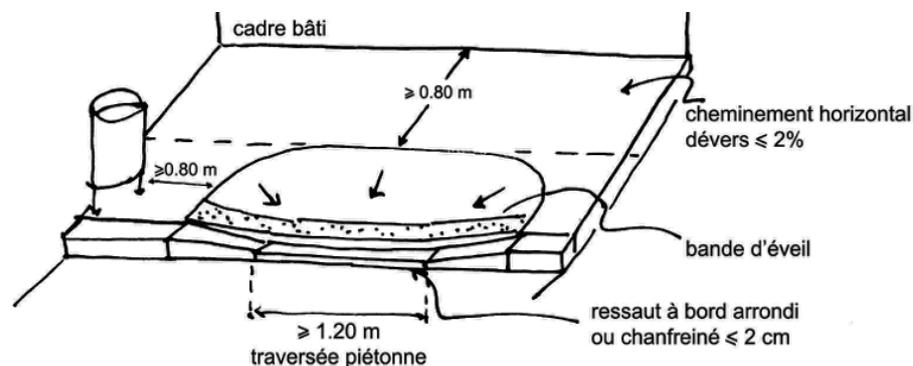


Aménagement
sécurisant
devant une
école à Fès
©Womenability

Des abaissments de trottoir localisés (« bateaux ») doivent être mis en place afin de faciliter les déplacements en respectant les critères suivants :

- Largeur minimale du bateau, ou de la traversée piétonne, de 1,2 mètres
- Dévers maximum de 8% au face au trottoir et de 2% de maximum sur les côtés
- Une bande d'éveil de vigilance pour les personnes malvoyantes doit être collée (polymère) ou scellée (béton résine)

Des potelets ou barrières peuvent être installés sur les trottoirs pour empêcher le parking sauvage des voitures. Cela représente aussi une mesure de sécurité des piétons. Ceux-ci peuvent également être remplacés par des bacs à fleurs et auquel cas être utilisés pour embellir la rue.



Principe d'aménagement du « bateau », ou abaissement de trottoir localisé

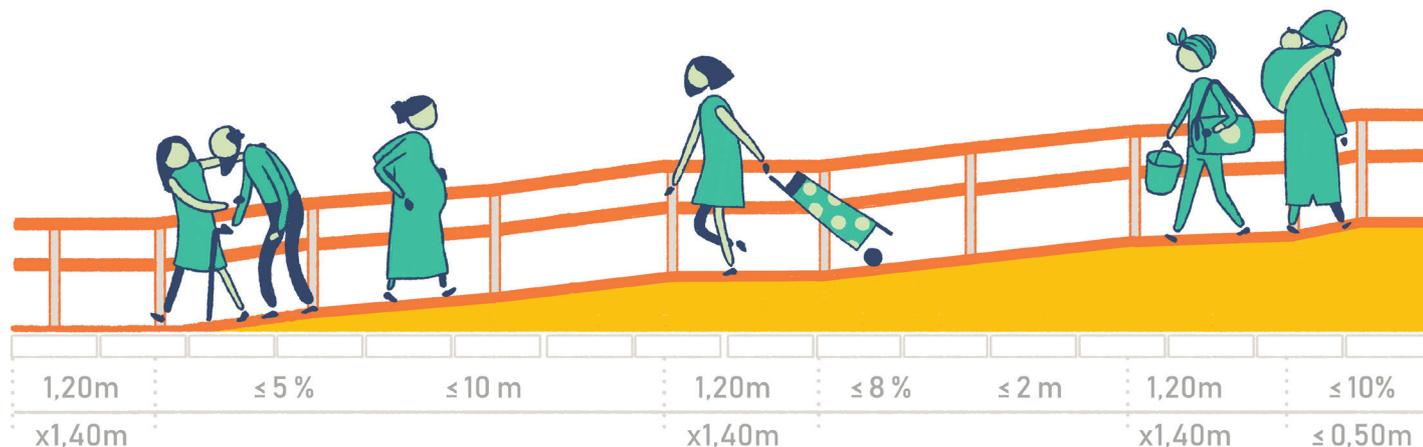
LES ESCALIERS

Les escaliers de ville doivent être accessibles et sécurisés avec :

- Hauteur maximale de marche de 18 centimètres
- Giron supérieur à 28 centimètres
- Main-courante à une hauteur comprise entre 80 centimètres et 1 mètre
- Pour les escaliers larges : prévoir une main-courante centrale ou tous les 4 mètres de largeur

Compléter les escaliers de ville ou aménager les pentes avec des rampes d'accès avec paliers de repos. Aménagement des paliers de repos horizontaux tous les :

- 10 mètres si la pente est de 5%
- 2 mètres si la pente est de 8%
- 1,20 mètres si la pente est de 10%.



Sécurité

Diagnostic - Les femmes sont particulièrement exposées aux accidents de la route, dans la mesure où elles se déplacent essentiellement à pied. Or, ces accidents sont fréquents au Maroc et plus d'un quart des victimes sont des piétons. Par ailleurs, les femmes peuvent se sentir en insécurité du fait des cas de violences sexuelles qui se déroulent dans les 2/3 des cas dans l'espace public selon les chiffres de l'Observatoire national de la violence faite aux femmes ⁶. Cela les oblige à modifier leurs comportements dans l'espace public : elles évitent de sortir la nuit, marchent plus vite, évitent certains lieux comme les terrasses de café et changent leurs tenues vestimentaires, et celles qui en ont les moyens font le choix de se déplacer en voiture. Ce phénomène est accentué par un éclairage défaillant, des arcades mal entretenues et mal éclairées qui réduisent la visibilité ainsi que la présence de cafés desquels des regards masculins sont perçus comme inconfortables.

MESURES D'AMÉNAGEMENT

LES PASSAGES PIÉTONS

Les passages piétons doivent être matérialisés pour sécuriser les déplacements des femmes et enfants.

- De manière générale, un passage piéton devrait être accessible pour les piétons tous les 50 mètres environ, et ce en priorité à proximité des espaces fréquentés par les femmes et les enfants (école, place de jeux, marchés, stations de bus...).
- Aménager des passages piétons surélevés pour obliger les voitures à ralentir.
- S'assurer qu'aucun obstacle n'obstrue la vision du trottoir pour les automobilistes dans un rayon de 5 mètres.



Un passage piéton surélevé, avec îlot protecteur au milieu Avenue Maa Al Aynayne, Rabat

©Rabat Région Aménagement

LES FEUX DE CIRCULATION

Des feux de circulation, avec bouton-poussoir, pour améliorer la circulation piétonne en obligeant les voitures à s'arrêter pour laisser les piétons traverser.

Des systèmes d'alerte sonore pour les personnes non-voyantes peuvent également être installés afin de leur permettre d'être informées lors du changement de la couleur du feu.



Système de bouton-poussoir activable par les piétons qui change le feu Rabat

©ONU Femmes

TÉMOIGNAGES

« Je ne peux pas sortir sans prendre ma voiture »

« j'ai souvent peur de sortir la nuit et lorsque je dois sortir, je ne marche jamais seul »

« j'ignore le harcèlement verbal par peur d'être agressée »

« les femmes essaient de rester groupées le plus possible quand elles sortent dans la rue afin d'éviter de se faire harceler »

LES PISTES CYCLABLES

Des pistes cyclables peuvent être créées pour offrir un espace de mobilité adapté à chaque moyen de locomotion, et encourager l'usage du vélo par les femmes :

- largeur minimale comprise entre 2 mètres (piste unidirectionnelle) et 3 mètres (piste bidirectionnelle).



Projet MedinaBike à Marrakech, premier système de vélo en libre-service d'Afrique ©MedinaBike Marrakech



Aménagement d'une piste cyclable sécurisée. Corniche de Nador ©Agence de l'Oriental

L'ÉCLAIRAGE

L'éclairage doit être suffisant pour la visibilité des et entre les usagers et pour leur sécurité, notamment celle des piétons, en garantissant :

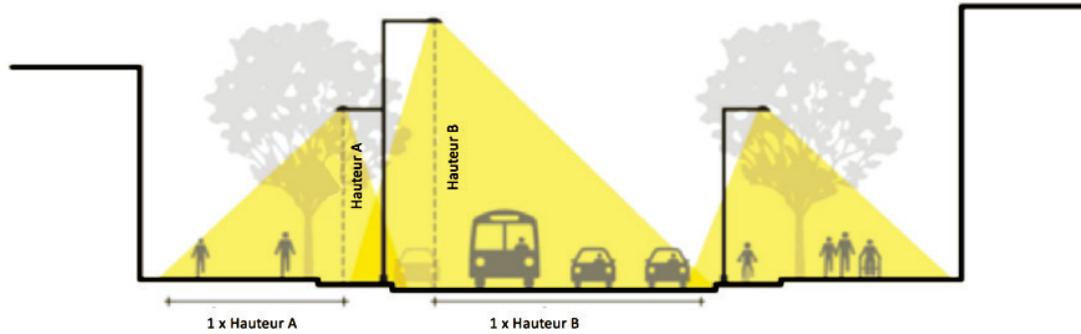
- Une valeur d'éclairage mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement
- Une hauteur de luminaires adaptée aux modes de déplacements (entre 4,5 et 5,5 mètres de hauteur pour éclairer des piétons et entre 8 et 12 mètres pour éclairer des véhicules)
- Un espacement entre deux luminaires de 2,5 à 3 fois la hauteur du pôle
- L'utilisation des ampoules LED, plus lumineuses, peut permettre de distinguer les formes et couleurs plus facilement que les lumières jaunes au sodium
- Privilégier les sources de lumière directe (laquelle illumine directement un espace spécifique) plutôt que les sources de lumière indirecte (où la lumière produite est réfléchiée par des obstacles tels que des immeubles ou arbres et ne vise pas directement le sol).⁷ Attention: l'orientation des sources lumineuses doit empêcher l'éblouissement direct des usagers en position debout et assise, ou l'apparition de reflets sur la signalétique.
- Privilégier les fixations murales pour ne pas obstruer les trottoirs lorsqu'ils sont étroits.



Eclairage public de l'Avenue Hassan II, Rabat ©Nabilum



Place publique avec un parc de loisir bien éclairé le soir à Oujda ©Agence de l'Oriental



Vue en coupe d'un éclairage type ⁸

LA VISIBILITÉ

Des miroirs convexes peuvent être installés dans les coins des ruelles pour améliorer la visibilité, permettre de voir les personnes arrivantes et pour vérifier que personne ne se cache derrière l'angle de rue.

Aménité de la voie publique

Diagnostic - La voie publique se veut un espace non seulement pour se déplacer mais également où l'on peut rester et flâner. Pour ce faire, certaines mesures d'aménagement doivent permettre de rendre la voie publique plus attrayante.

MESURES D'AMÉNAGEMENT

LES ÉLÉMENTS DÉCORATIFS ET D'OMBRAGE

Des éléments décoratifs et utiles (pergolas, arcades, etc.) procurant de l'ombre peuvent être installés pour les journées de grande chaleur. Ces éléments sont détaillés plus amplement dans la partie sur les places.

L'embellissement des voiries peut comprendre:

- La plantation d'arbres, de fleurs, et de plantes ;
- La réalisation de fresques murales.



Projet travaux de réaménagement de la place des Nations Unies à Casablanca ©Casa Aménagement



Passage piéton coloré par un collectif pour sensibiliser à la prévention routière, Oujda ©Womenability



Projet de pergola pour créer de l'ombre sur la ruelle. Construction du Souk Assalihine, Salé ©Rabat Région Aménagements

LES BANCS

Des bancs peuvent être installés pour permettre aux personnes âgées, femmes enceintes et personnes à mobilité réduite de se reposer lors d'un long trajet :

- Espacement maximal entre deux bancs d'environ 200 mètres
- Installés à proximité des arrêts de bus et de taxis
- Les arrêts doivent permettre la visibilité (abris transparents), et le sentiment de sécurité des personnes qui attendent un transport, avec la signalisation et toutes les informations nécessaires, notamment sur les temps d'attente et les directions.



Arrêt de bus à Fès avec banc ombragé

©Womenability

LA SIGNALÉTIQUE

Une signalétique explicite doit être installée pour permettre aux femmes se sentir en contrôle de leurs déplacements dans des rues majoritairement occupées par les hommes. Cette signalétique doit être :

- Fréquente et régulière pour garantir la continuité du cheminement
- Inclusive pour les personnes analphabètes (42% des femmes sont analphabètes, contre 22% des hommes), par des plaques de rues illustrées de dessins, ou des panneaux indicateurs de lieux dans la ville utilisant des pictogrammes, ainsi que des plans de quartier.
- Il convient également de prêter attention à leur localisation et que ces éléments signalétiques ne soient pas uniquement dans certains quartiers.



Panneau signalétique compréhensible par le plus grand nombre, en trois langues et avec pictogramme. Ville d'Agadir



Entrée de la Forêt urbaine Ibn Sina
©Rabat Région Aménagements

TÉMOIGNAGE

« Les plans de quartier se trouvent uniquement dans les quartiers touristiques, tels que la médina, mais il faut en ajouter dans les autres »

LES TOILETTES PUBLIQUES

S'assurer de la présence de toilettes avec localisation discrète pour ne pas être dissuasive.



Toilettes publiques, Forêt Urbaine Ibn Sina à Rabat (à droite) ©ONU Femmes

Sanitaires des établissements scolaires El Bahraoui (à gauche) ©Rabat Région Aménagements

ELÉMENTS À NE PAS MANQUER :

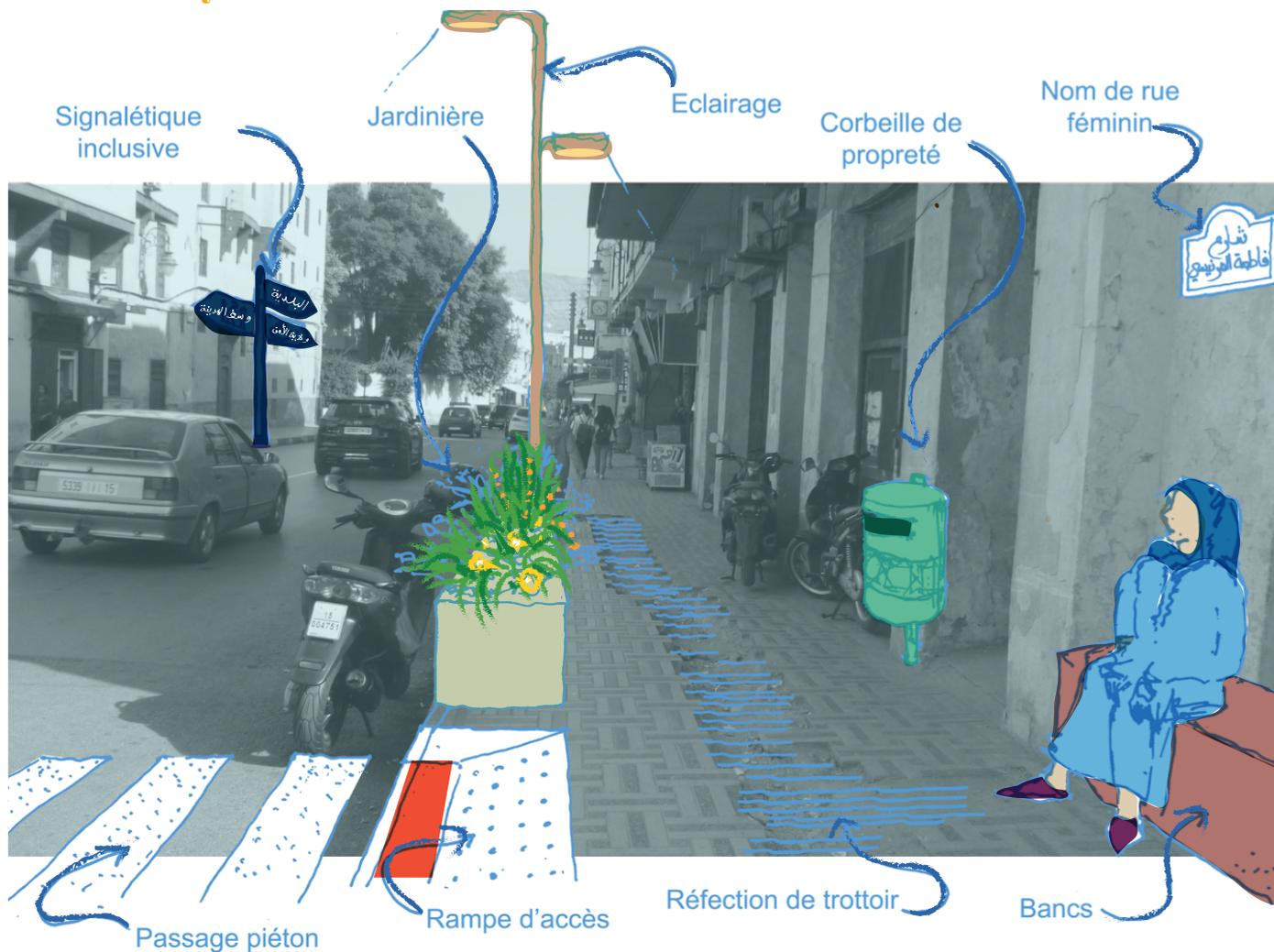


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR L'INCLUSION DU GENRE DANS LES PROJETS DE VOIRIE

| VOIRIE | |
|---|--|
| Exigences à atteindre | Prescriptions techniques et de gestion |
| Trottoirs accessibles, praticables et sécurisés | <ul style="list-style-type: none"> • Largeur minimale de 1,50 mètres libres de tout obstacle. • Hauteur de marche du trottoir maximale de 21 centimètres • Hauteur minimale dégagée de 2,20 mètres • Revêtement antidérapant • 50 centimètres avant chaque dénivellation, une bande d'éveil d'une largeur minimale de 40 centimètres • Prévenir les obstacles obstruant le passage (marches, dénivelés, potelets protégeant les entrées de garage ou les accès dénivelés aux commerces) • Réglementer l'occupation des trottoirs par les commerces et cafés (gestion) |
| Bateaux ou abaissements de trottoirs localisés | <ul style="list-style-type: none"> • Largeur minimale du bateau de 1,2 mètres • Dévers maximum de 8% au face au trottoir et de 2% de maximum sur les côtés • Une bande d'éveil de vigilance pour les personnes malvoyantes doit être collée (polymère) ou scellée (béton résine) • Assurer l'existence de bateaux dans les lieux stratégiques pour les femmes et des personnes vulnérables • Respecter les normes de dévaluation, signalétique préventive pour personnes non-voyantes • Prendre en compte l'existant (voies d'écoulement, pistes cyclables...) |
| Dallage durable | <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux résistants aux chocs, intempéries, racines d'arbres • Facilement remplaçables en cas de travaux • Antidérapants |
| Mobilier urbain empêchant le parking sur trottoir | <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer des emplacements stratégiques pour empêcher les voitures de se garer • Potelets ou barrières empêchant le stationnement sauvage des voitures et sécurisant les piétons • Privilégier la végétalisation des potelets pour contribuer à l'embellissement des rues |
| Escaliers de ville accessibles et sécurisés | <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur maximale de marche de 18 centimètres • Giron supérieur à 28 centimètres • Main-courante à une hauteur comprise entre 80 centimètres et 1 mètre • Pour les escaliers larges : prévoir une main-courante centrale ou tous les 4 mètres de largeur |
| Pentes aménagées de rampes d'accès avec paliers de repos | <p>Aménagement des paliers de repos horizontaux tous les :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 mètres si la pente est de 5% • 2 mètres si la pente est de 8% • 1,20 mètres si la pente est de 10% |

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR L'INCLUSION DU GENRE DANS LES PROJETS DE VOIRIE (suite)

| VOIRIE | |
|--|--|
| Exigences à atteindre | Prescriptions techniques et de gestion |
| Passages piétons matérialisés | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les 50 mètres • Ralentisseurs sur les passages principaux • Sans aucun obstacle n'obstruant la vision du trottoir pour les automobilistes dans un rayon de 5 mètres |
| Chemins de déviation pour piétons lors de travaux sur la voirie | <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le passage des piétons (plots...) et faciliter le déplacement par la mise en place d'une signalétique adaptée • Renforcer l'éclairage existant et éclairer les échafaudages |
| Feux de circulation | <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que des feux de circulation sont installés dans les espaces fréquentés par les femmes (écoles, marchés...) • Intégrer des boutons-poussoirs • Prévoir des systèmes d'alerte sonore • Sensibiliser au respect du code de la route et renforcer le maintien de l'ordre sur les routes (gestion). |
| Pistes cyclables | <ul style="list-style-type: none"> • Largeur minimale comprise entre 2 mètres (piste unidirectionnelle) et 3 mètres (piste bidirectionnelle) |
| Éclairage | <ul style="list-style-type: none"> • Une valeur d'éclairage mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement • Une hauteur de luminaires entre 4,5 et 5,5 mètres de hauteur pour les piétons et entre 8 et 12 mètres pour les véhicules • Un espacement entre deux luminaires de 2,5 à 3 fois la hauteur du pôle • L'utilisation des ampoules LED, plus lumineuses, peut permettre de distinguer les formes et couleurs plus facilement que les lumières jaunes au sodium • Privilégier les sources de lumière directe • Privilégier les fixation murale lorsque les trottoirs sont étroits |
| Visibilité | <ul style="list-style-type: none"> • Installer des miroirs convexes dans les coins de ruelles |
| Éléments décoratifs et d'ombrage | <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte l'embellissement des voies via des arbres, fleurs, plantes et fresques murales • Installer des éléments d'ombrage |
| Équipements | <ul style="list-style-type: none"> • Bancs répartis régulièrement, tous les 200 mètres et à proximité des arrêts de bus et taxis • Toilettes publiques discrètes |
| Signalétique inclusive | <ul style="list-style-type: none"> • Signalétique fréquente et régulière • Signalétique inclusive : plaques avec le nom des rues illustrés, panneaux indicateurs avec pictogrammes, plans de quartier faciles à lire • Féminisation des noms de rues (gestion). |

2.2 Les places

La place n'est pas un lieu que l'on traverse. C'est une destination, un lieu où l'on se rend, que l'on occupe. Lieu commun, la place est un espace public de socialisation, de construction de la cohésion sociale. En ce sens, la place est un lieu où se pratique et s'apprend le vivre ensemble et où se construisent la notion et l'appropriation de l'espace public commun et partagé. Espace récréatif, la place permet la réalisation d'activités individuelles ou collectives : discuter, se reposer, jouer, dans le respect des usages de chacun.e Enfin, la place est le lieu d'animation de la ville, où sont organisées les manifestations publiques comme les festivals, spectacles, fêtes de quartier. A l'intérieur d'un quartier, la placette est un lieu de rencontre hors le domicile. Elle est l'espace neutre, tierce, qui permet de tisser le lien social, dans la proximité, tout en préservant l'espace privé. Ces usages concernent en particulier les femmes lesquelles ont peu d'autres espaces de socialisation, contrairement aux hommes qui occupent également les cafés.

Permettre à la place publique de remplir pleinement sa fonction sociale revient à assurer son accès et son usage par tous et par toutes : seul.e ou accompagné.e, et assurer une bonne cohabitation entre les différents usages que peuvent en faire les populations. Or, l'enquête a montré que, lorsqu'elles pratiquent les places, les femmes le font généralement en groupe - souvent accompagnées de leurs enfants qui jouent autour d'elles - et plutôt à certaines heures, notamment en fin de journée. Le groupe atténue le sentiment de malaise, d'inconfort voire de manque de légitimité à occuper l'espace que les femmes ressentent lorsqu'elles y sont seules. Ce malaise peut devenir un

sentiment d'insécurité lorsque l'espace est dégradé (dallage en mauvais état, éclairage public défaillant, bancs absents ou cassés, fontaines endommagées) ou sale (du fait d'une gestion des déchets défaillante et de l'absence de poubelles publiques, etc.). Selon la théorie de la « vitre brisée », une absence d'entretien de l'espace public peut signifier que l'espace social est sans règle, encourageant de ce fait la délinquance, et le harcèlement, ce qui décourage les femmes d'utiliser l'espace public.

Il s'agit donc de promouvoir la mixité des usages afin de permettre une appropriation graduelle de ces lieux par les femmes. Sécurité, diversité et cohabitation des fonctions sont les mots clés d'un aménagement réussi d'une place publique. A cet effet, les principaux éléments dont il convient de tenir compte sont :

1. **Planter dans la proximité,**
2. **Renforcer la sécurité,**
3. **Équiper pour la sociabilité et la mixité,**
4. **Garantir l'aménité et l'esthétique urbaine**



Place publique à Oujda en fin de journée. La position des bancs ne permet pas aux femmes de discuter entre elles ©Womenability



Projet architectural pour la Faculté polydisciplinaire de Taroudant par Saâd El Kabbaj, Driss Kettani et Mohamed Amine Siana : les bancs en angle droit favorisent l'échange ©Archimedia

Implanter dans la proximité

Diagnostic - Les places et placettes sont des lieux importants de sociabilité pour les femmes. Il convient donc que ces espaces soient situés à proximité des lieux de vie, à l'intérieur même des quartiers. Quelques éléments d'aménagement spécifiques aux critères de proximité sont développés ci-dessous.

MESURES D'AMÉNAGEMENT

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT

Selon la National Playing Field Association (NPFA), des places et placettes accessibles répondent aux exigences suivantes :

- Présence de bancs à 400 mètres des habitations. Il s'agit là d'une indication générique, laquelle doit être adaptée à la population cible, dont les femmes enceintes et les personnes âgées
- Places en nombre suffisant par rapport à la densité de population existante ou attendue. Pour indication, 24 000 m² devraient être dédiés à des espaces ouverts (espaces verts, terrains de jeux, places...) pour 1 000 habitantes.

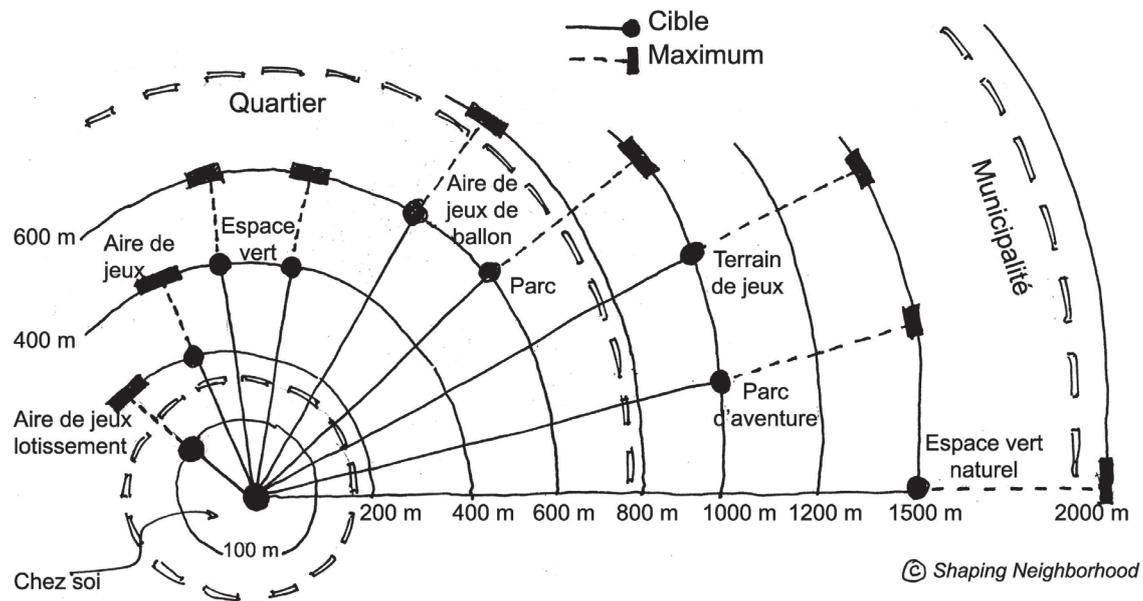


Illustration de quelques indications d'accessibilité des espaces ouverts

Renforcer la sécurité

Diagnostic - Le sentiment d'insécurité que peuvent ressentir les femmes sur les places et placettes peut être lié :

- Aux dégradations de ces espaces et au manque d'entretien (dallage en mauvais état, éclairage public défaillant, déchets cumulés, etc.) et
- Aux comportements inciviques qui témoignent de l'absence de normes dans cet espace (miction d'hommes en public, harcèlement verbal ou physique) qui présentent un risque pour leur intégrité physique, sachant que les femmes sont plus vulnérables car accompagnent leurs enfants, sont enceintes, portent des chaussures à talons, ou sont encombrées par des sacs de courses.

MESURES D'AMÉNAGEMENT

Des places accessibles et sécurisées doivent répondre aux critères suivants :

- Ne pas être situées près de zones de grand trafic,
- L'accès doit prévoir des zones tampons. Les zones tampons sont des zones neutres, entre une route et une place. Elles permettent de protéger les usagers d'éventuels accidents de la route, mais aussi des nuisances sonores, visuelles et olfactives liées entre autres à la présence de véhicules motorisés. Ces zones peuvent être aménagées avec :

- Des murets, des arbustes ou des bacs à plantes
- Un espace élargi entre la rue et l'espace de repos
- Les places doivent être bien éclairées avec une valeur d'éclairage mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement. Pour plus de détails sur l'éclairage, voir la partie sur la voirie.
- Le mobilier urbain doit être de bonne qualité et conçu dans des matériaux résistants et adaptés aux conditions météorologiques (béton, bois) pour résister aux dégradations (bancs, fontaines, jeux d'enfants).



Jardin du pôle urbain d'Errhama bien éclairé la nuit et entouré d'une barrière pour assurer la sécurité des enfants ©Womenability

Équiper pour la sociabilité et la mixité

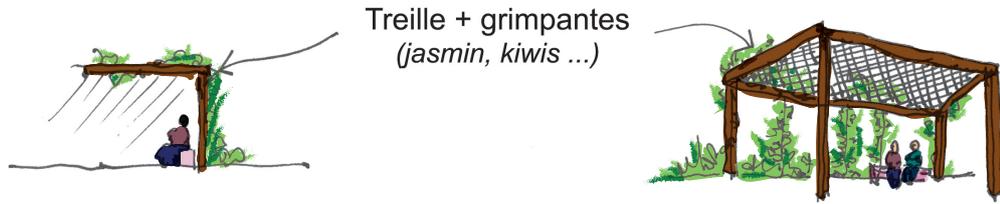
MESURES D'AMÉNAGEMENT LES ÉLÉMENTS D'OMBRAGE

Des éléments d'ombrage peuvent être installés pour pallier les situations de forte chaleur l'été et où les places sont désertes la journée notamment par manque d'ombre. Ces aménagements veilleront à privilégier la durabilité des matériaux employés, tels que :

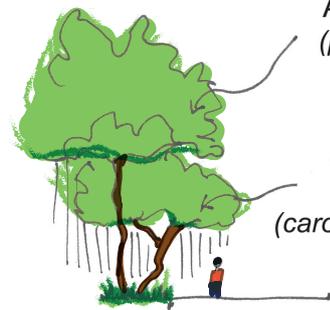
- Les structures végétales, les arbres et plantes locales qui peuvent améliorer l'expérience olfactive comme le bigaradier, le jasmin, ou les plantes grimpantes
- Les structures en tissu
- Les structures permanentes (béton ou bois)



Différents exemples de structures procurant de l'ombre dans la ville de Laayoune ©Direction Régionale de Layoune-Sakia al Hamra de l'Habitat et de la Politique de la Ville



Treille + grimpantes
(jasmin, kiwis ...)



Arbres de strate haute
(palmiers, Pins d'Alep ...)

Arbres de strate moyenne
(caroubiers, bigaradiers ...)



Toile tendue

Parasols

Différents exemples d'installations pour faire de l'ombre

LES BANCS

Des bancs doivent être installés sur les places pour faire de ces espaces des lieux de sociabilité pour les femmes. Pour que les bancs soient effectivement utilisés par les femmes, une attention doit être portée à :

- Leur emplacement et leur visibilité sur la place
- Leur disposition afin de favoriser la sociabilité, et pas seulement le repos
- Leur confort : ils doivent être ombragés et les matériaux utilisés ne doivent pas être trop sensibles à la température (chaud comme froid).

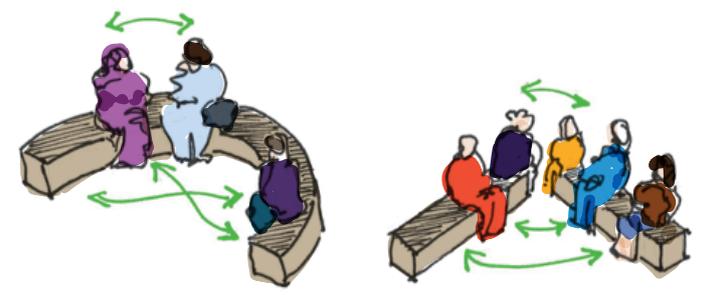
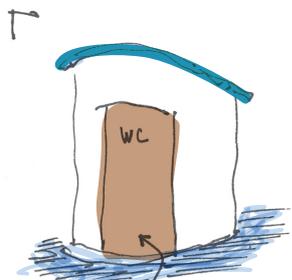


Illustration de bancs permettant une meilleure sociabilité



Entrée visible
WC adapté aux poussettes
et fauteuils roulants

Toilettes adaptées aux personnes avec poussettes
ou en fauteuil roulant



Espaces à langer pour hommes et
femmes



Borne fontaine, Chefchaouen ©Agence Urbaine de Tétouan

LES TOILETTES PUBLIQUES ET L'HYGIÈNE

Des toilettes publiques sont recommandées pour permettre aux femmes de rester sur les places. Les toilettes veilleront à :

- Être accessibles discrètement. Si ce n'est pas possible, le cas, créer un muret devant l'accès aux toilettes pour plus de discrétion.
- Inclure un espace pour changer ou poser les enfants.
- Prévoir davantage de WC pour femmes que pour hommes, les femmes ayant davantage de besoins physiologiques nécessitant le recours aux sanitaires ?

Des bancs d'allaitement peuvent être prévus pour permettre aux femmes d'allaiter à l'abri des regards tout en pouvant voir ou changer leurs enfants, avec un maximum de confort et en toute discrétion.

Des bornes fontaines peuvent être installées pour pouvoir se laver les mains ou donner à boire aux enfants.



Toilettes publiques discrètes
©Womenability

LES TABLES

Les tables sont des éléments de mobilier urbain particulièrement appréciés par les femmes car elles créent un espace intimiste. En utilisant des tables, elles peuvent exercer des activités qui n'auraient pas été possibles autrement : couture, pique-nique, études, jeux.

LES LOISIRS

Les jeux pour enfants doivent être adaptés aux différents âges. Cela consiste par exemple, à installer à la fois des jeux d'eau pour les petits, très appréciés surtout durant les grandes chaleurs de l'été, ainsi que des murs d'escalade, tyroliennes, trampolines, skate-parks sécurisés pour les plus grandes.

Des bornes wifi peuvent être installées, l'accès à internet attirant une diversité d'utilisateurs à venir occuper la place : des jeunes, des personnes âgées, etc. Leur présence contribuant à accroître l'attractivité et la mixité du lieu.



Fontaine sèche à Oujda, qui peut servir de jeux pour enfant ©Womenability (à gauche), Fontaine dans la ville nouvelle de Fès ©Agence Urbaine de Fès



Nouveaux équipements sur les bords du Oued Nachef à Oujda ©Womenability (à gauche), Skatepark ouvert sur la corniche de ©Rabat Région Aménagement (à droite).



Borne Wifi / poubelle solaire Rabat ©ONU Femmes

TÉMOIGNAGE
« Il est difficile de changer les enfants car il n'y a pas de toilettes publiques, pas d'espaces réservés, même dans les cafés »

Garantir l'aménité et l'esthétique urbaine

Diagnostic - Plusieurs situations peuvent donner aux femmes le sentiment qu'elles ne sont pas légitimes à occuper une place, les amenant à limiter leur utilisation de cet espace public :

- Agressions sonores et odorantes qu'elles subissent (miction d'hommes qui crée de mauvaises odeurs, klaxons, manque d'entretien d'une place, déchets, etc.).
- Impossibilité de pratiquer certaines activités encore aujourd'hui considérées comme relevant davantage du rôle de la femme que de l'homme. A titre d'exemple, 96% des femmes ayant participé au diagnostic déclarent ne pas pouvoir changer leurs enfants dans l'espace public.

De même, alors que 66% des femmes marocaines allaitent leurs enfants jusqu'à l'âge de 9 mois, elles sont 88% des femmes enquêtées à déclarer se sentir mal à l'aise d'allaiter en public.

Or, des aménagements appropriés et visant à améliorer l'aménité et l'esthétique des lieux permettent d'améliorer l'appropriation des espaces par les femmes. Par exemple, les jeux pour enfants sont un facteur qui encourage les mères de jeunes enfants à sortir et permet de la décharger temporairement de la charge de l'enfant ¹⁰.

Par ailleurs, si les aires de jeu pour enfants peuvent être pratiquées indifféremment par les filles et les garçons, à partir d'un certain âge (10 ans), les espaces de jeux sont souvent conçus pour les jeunes garçons (terrains de sport). Pour des aménagements plus mixtes ou davantage pratiqués par les jeunes filles, voir la partie sur les terrains de sport de proximité.

FOCUS : Le banc d'allaitement



Ombre pour allaitement

Cache pour intimité

LES PLACES

TÉMOIGNAGE

« Il faut plus d'aires de jeux pour enfants, car c'est une opportunité parmi d'autres pour les femmes de sortir de chez elles »



Placette fleurie du pôle urbain d'Errahma dans la périphérie de Casablanca
©Womenability (à gauche), Skate Park Place Rachidi à Casablanca habillé d'une œuvre artistique murale ©Wecasablanca (à droite)

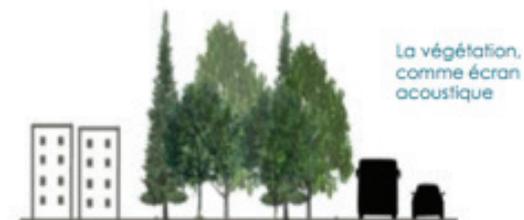
MESURES D'AMÉNAGEMENT

Optimiser l'accessibilité des places demande l'amélioration de l'expérience sensorielle qui y est proposée à travers les cinq sens.

- La vue, par la présence d'éléments décoratifs tels que des œuvres d'art (fresques murales) et plantations (fleurs, arbres, plantes grimpantes)
- L'odorat : en limitant les mauvaises odeurs d'une place, par exemple en installant des poubelles et les vidant régulièrement, et en installant des toilettes pour éviter la miction en public. Il peut s'agir également d'installer des fleurs odorantes telles que le jasmin, et la fleur d'oranger
- L'ouïe : en limitant l'agression sonore des voitures en installant par exemple des zones tampons ou écrans acoustiques



Bigaradiers procurant de bonnes odeurs dans l'espace public



La végétation,
comme écran
acoustique

ELÉMENTS À NE PAS MANQUER :

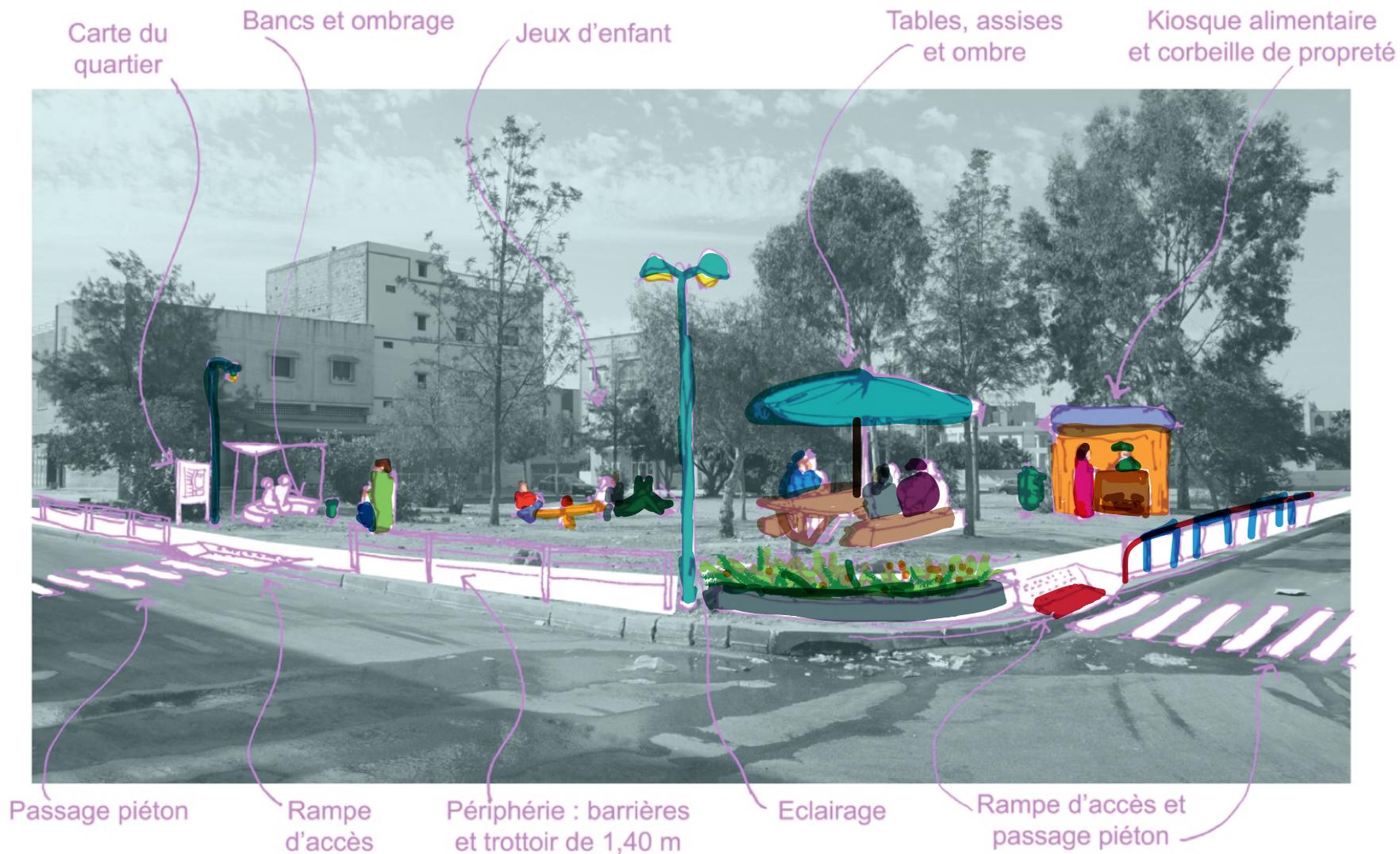




TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR L'INCLUSION DU GENRE DANS LES PROJETS DE PLACES

| | PLACES |
|--|--|
| Exigences à atteindre | Prescriptions techniques et de gestion |
| Des plans d'aménagement urbain intégrant les places | <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des places et placettes à proximité des habitations • Créer des bancs à 400 mètres des habitations • Dédier idéalement 24 000 m2 pour 1000 habitant.es à des espaces ouverts |
| Accessibilité et sécurité | <ul style="list-style-type: none"> • Éloignement des zones de grand trafic • Accès avec zones tampons : murets, arbustes ou bacs à plantes ; et/ou espace élargi entre la rue et la place • Valeur d'éclairage mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement • Mobilier urbain de bonne qualité et conçu dans des matériaux résistants et adaptés aux conditions météorologiques (béton, bois) pour résister aux dégradations (bancs, fontaines, jeux d'enfants) |
| Éléments d'ombrage | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de matériaux durables : structures végétales ou structures en tissu ou structures permanentes (béton ou bois) |
| Équipements de confort | <ul style="list-style-type: none"> • Bancs permettant un usage mixte (bancs pour la sociabilité, bancs pour l'allaitement, repos), confortable et visibles • Tables multi-usages (sociabilité, pique-niquer, jouer, étudier) • Toilettes publiques, accessibles discrètement, permettant le change des enfants et en plus grand nombre pour les femmes • Bornes fontaines limitant le gaspillage en eau |
| Équipements de loisir | <ul style="list-style-type: none"> • Bornes d'accès libre au wifi • Jeux pour enfants adaptés à tous les âges • Fontaines sèches dans les villes de grande chaleur |
| Mesures esthétiques | <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'éléments décoratifs et plantations (fleurs, fontaines, œuvres d'art) • Poubelles à intervalle régulier • Installations de réduction des nuisances sonores (écrans acoustiques) • Installation de plaques en hommage aux figures historiques féminines (gestion) |

2.3 Espaces verts : jardins, parcs, forêts urbaines et périurbaines

L'espace vert désigne, en urbanisme, tout espace d'agrément végétalisé (engazonné, arboré, éventuellement planté de fleurs et d'arbres et buissons d'ornement, et souvent garni de pièces d'eau et cheminements). Il s'agit d'un espace dédié à des activités différentes mais aussi plus diverses de celles d'autres espaces publics : on y va pour flâner, se reposer, pique-niquer, faire du sport, jouer. Ainsi, il s'agit d'un lieu qui remplit plusieurs fonctions :

- Urbanistique (embellissement de la ville, protection contre le bruit ¹¹),
- Sociale (pour socialiser, discuter, échanger, jouer),
- Sanitaire (pour se maintenir en bonne santé en pratiquant le sport, retrouver une certaine sérénité, loin des agressions sonores de la ville et du stress du quotidien) mais également
- Écologique (absorption des eaux de pluie et, dans un contexte de changement climatique, constitution d'îlots de fraîcheur dans la ville).

Différentes appellations peuvent être utilisées en fonction de la taille de l'espace vert et de son caractère plus ou moins urbain. On parlera ainsi :

- De jardin pour des espaces verts de petite taille, à l'échelle du quartier ;
- De parc urbain lorsque ceux-ci ont une plus

grande envergure, qui sont des espaces à l'échelle de la ville, que les femmes fréquentent même s'ils sont plus loin de leur domicile ;

- De forêts urbaines ou semi-urbaines qui sont des espaces généralement moins aménagés que des parcs ou jardins et situés à la jonction entre l'espace urbain et l'espace rural.

Les caractéristiques locales d'un espace vert sont fortement impactées par les conditions climatiques : les villes faisant face à un stress hydrique important privilégieront des aménagements adaptés par exemple via le choix d'arbres et de plantes consommant peu d'eau.

Les problématiques que rencontrent les femmes

dans les espaces verts peuvent concerner tant la gestion - manque d'entretien de ces espaces, manque de surveillance, absence d'ouverture à certains horaires - que l'aménagement de ces espaces - absence d'équipements (tables, bancs, jeux, etc.) et leur inadaptation à leurs besoins spécifiques (absence de toilettes par exemple). Par ailleurs, concernant les parcs et forêts urbaines et périurbaines, les femmes y ont moins souvent accès, ceux-ci étant situés à une distance significative de leur domicile, et n'ayant que peu de temps à consacrer pour leurs déplacements du fait des tâches ménagères ¹² ou risquant de se sentir en danger si elles sont seules dans ces espaces.



Espace vert délaissé à Mohammedia ©Womenability (à gauche) , Jardin Andalou aménagé à Rabat ©Rabat Région Aménagements (à droite)

Pour s'assurer que les femmes et les hommes s'approprient pareillement les espaces verts, il est important de s'assurer du respect de trois principes présentés ci-après :

1. **La proximité et l'accessibilité,**
2. **La mixité des fonctions et usages,**
3. **La sécurité et le sentiment de sécurité.**

Proximité et accessibilité

MESURES D'AMÉNAGEMENT

LA PROXIMITÉ

L'appropriation des espaces verts par les femmes et les filles est assurée par le respect des critères suivants :

- Le ratio en mètres carrés d'espace vert par habitant indiqué par le Guide d'élaboration des plans verts urbains au Maroc du Ministère, soit :
 - SEUIL MINIMAL : 10 m²/habitant pour tissus urbains à forte densité
 - SEUIL MOYEN : 15 m²/habitant pour tissus urbains à moyenne densité
 - SEUIL OPTIMAL : 25 m²/habitant pour tissus urbains à faible densité
- La déclinaison de ce ratio en trois variantes est adoptée pour permettre une adaptation à la diversité des contextes urbains au Maroc. La gradation en trois seuils, minimal, moyen et optimal, admet les contraintes liées à la composante végétale en milieu urbain marocain, tout en proposant une approche inscrite dans le court, le moyen et le long termes.
- Selon les normes de la National Playing Field Association (NPFA), chaque habitation doit idéalement être située à 600 mètres d'un espace vert

| VENTILATION DU RATIO ESPACES VERTS PAR TYPES ET PAR NOMBRE D'HABITANTS | | | | |
|--|-----------------------------------|------------|-------------|--------------------|
| Nombre d'habitants par villes | | 5 à 10 000 | 20 à 50 000 | 100 à 200 000 et + |
| Surface EV au m ² habitant | Parcs, jardin, squares | 5 | 7 | 9 |
| | E.V sur voie publique | 2 | 2 | 3 |
| | E.V résidentiels | 3 | 2 | 1 |
| | E.V des bâtiments publics | 7 | 5 | 3 |
| | Terrains de sport et loisir | 8 | 5 | 4 |
| | Parcs ou forêt SEUIL NOMINATIF | - | 4 | 5 |

Indications relatives à l'implantation d'espaces verts dans les villes marocaines ¹³

L'ACCESSIBILITÉ

- Aménager les pentes avec des rampes d'accès avec paliers de repos pour que l'espace vert soit accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite (voir partie sur la voirie) ;
- Installer une signalétique explicite, fréquente, régulière et inclusive pour permettre aux femmes se sentir en contrôle de leurs déplacements dans l'espace vert, surtout s'il s'agit d'un parc ou d'une forêt urbaine ou semi-urbaine (voir partie sur la voirie).

Encourager la multiplicité des usages

Diagnostic - D'après l'enquête de terrain réalisée pour le présent guide, les espaces verts sont des espaces particulièrement appréciés et pratiqués par les femmes. Cependant, un mobilier urbain insuffisant les empêche d'y



Jeunes utilisant une table pour faire leurs travaux scolaires de groupe ©Womenability

rester pour de longues durées. Les mesures d'aménagement préconisées prioriseront donc le mobilier et l'équipement pour améliorer l'expérience des femmes au sein des espaces verts.

MESURES D'AMÉNAGEMENT

LE MOBILIER ET L'ESPACE

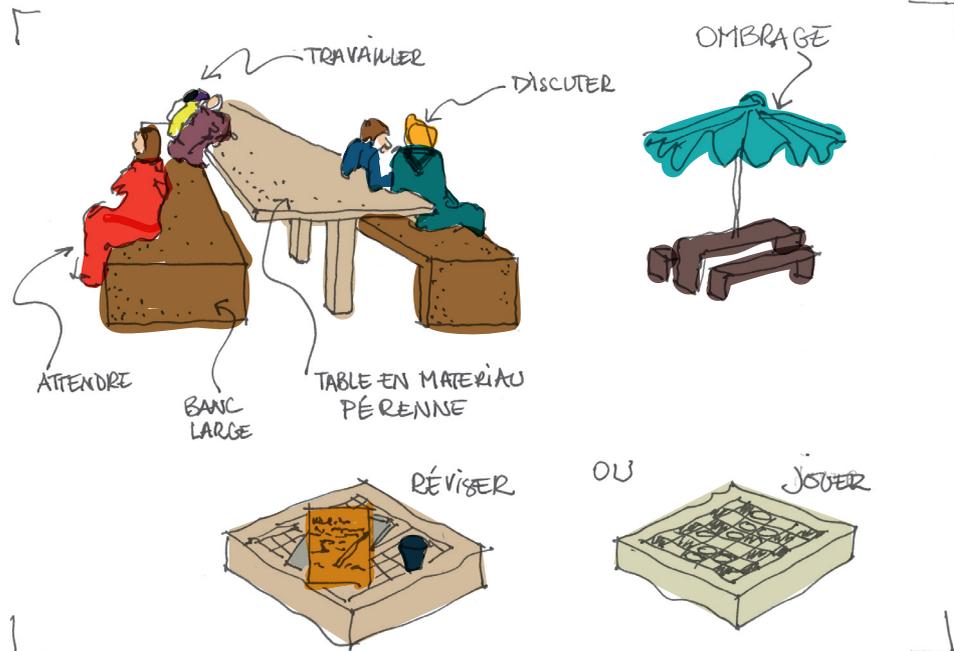
L'espace vert, espace public qui accueille un public sur de plus longues durées, doit permettre une multiplicité d'usages avec :

- Des tables qui peuvent être utilisées pour jouer, manger, étudier, etc.
- Des espaces dont l'usage n'est pas exclusif, comme des gazons, où l'on peut jouer, manger, faire de la gymnastique, discuter, se connecter, etc.



Espace vert hybride où certaines femmes sont installées en groupe dans l'herbe à Casablanca (à gauche) Espace vert hybride où certaines femmes sont installées en groupe dans l'herbe à Rabat ©Womenability (à droite).





Exemple d'aménagement pour encourager la multiplicité des usages

LES ÉQUIPEMENTS

Les équipements doivent également permettre des usages multiples, différenciés et adaptés à toutes et à tous, par :

- Des bornes d'accès wifi pour attirer les différentes générations ;
- Des parcours sportifs. Ces parcours sportifs peuvent inclure des équipements de cardio-training (activité physique qui consiste à enchaîner des exercices qui vont stimuler le rythme cardiaque et renforcer le système cardio-vasculaire) souvent plus prisés des femmes en comparaison avec les équipements de musculation, plus utilisés par les hommes. Aussi, et contrairement aux installations sportives classiques stationnaires, les femmes ne restent pas longtemps à chaque équipement, ce qui leur permet de rester en mouvement et d'éviter certains regards insistants.
- Des équipements sportifs adaptés aux dimensions corporelles des femmes.
- Les équipements de base permettant une présence plus longue dans l'espace vert, incluant des toilettes publiques, des kiosques pour s'alimenter, des points d'eau pour boire, des bancs à langer et des bancs permettant l'allaitement (voir la partie sur les places).



Exemple de parcours sportif dans la périphérie de Casablanca



Équipement sportif pour renforcer les abdominaux qui n'est pas adapté aux petites pointures, Forêt urbaine Ibna Sina à Rabat ©Womenability



Des femmes utilisant des équipements de cardio-training avec proposition de dallage autour de l'équipement pour améliorer la pratique, Forêt urbaine Ibna Sina à Rabat (à gauche) ; Femmes pratiquant le tai chi, Forêt urbaine Ibna Sina à Rabat (à droite) ©Womenability.



Aménagement de la forêt de Bouskoura Merchich: espace aéré, jeux d'enfant, bancs et ombre

©Casa Aménagement

Focus sur les forêts urbaines et semi-urbaines

Les mesures indiquées s'appliquent également aux forêts urbaines et semi-urbaines. Selon le diagnostic effectué pour l'aménagement d'un lieu de loisir dans la forêt de la Maamora au nord de Rabat, les visiteurs souhaitent en priorité les aménagements suivants : tables et bancs (84%), aires de jeux pour enfant (76%), sanitaires (60%), points d'eau et poubelles (55%), ainsi qu'une amélioration de la signalétique¹⁴.

Diagnostic - Les espaces verts sont des lieux éloignés de l'agitation de la ville. Avec moins de passage on peut vite se sentir isolé. Il est donc important que leur aménagement prenne en compte le sentiment d'insécurité des femmes.

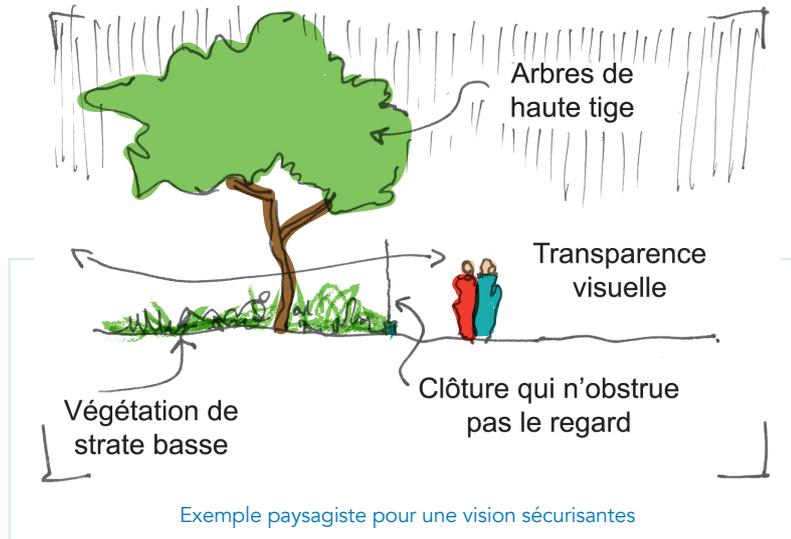
MESURES D'AMÉNAGEMENT

Le sentiment de sécurité peut être amélioré en appliquant les recommandations suivantes :

- Présence d'une clôture extérieure, végétale ou non, pour protéger l'espace mais qui n'est pas opaque.
- Lorsque les espaces verts sont ouverts après la tombée de la nuit, ou s'ils ne ferment pas, ils doivent être bien éclairés avec une valeur d'éclairage mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement (pour plus de détails sur l'éclairage, voir la partie sur la voirie).
- Prévoir des actions d'embellissement des parcs et jardins, grâce à des peintures ou décorations visuelles pour renforcer le sentiment de convivialité et de sécurité.



Parc Lalla Meryem à Oujda ©Womenability



ELÉMENTS À NE PAS MANQUER :

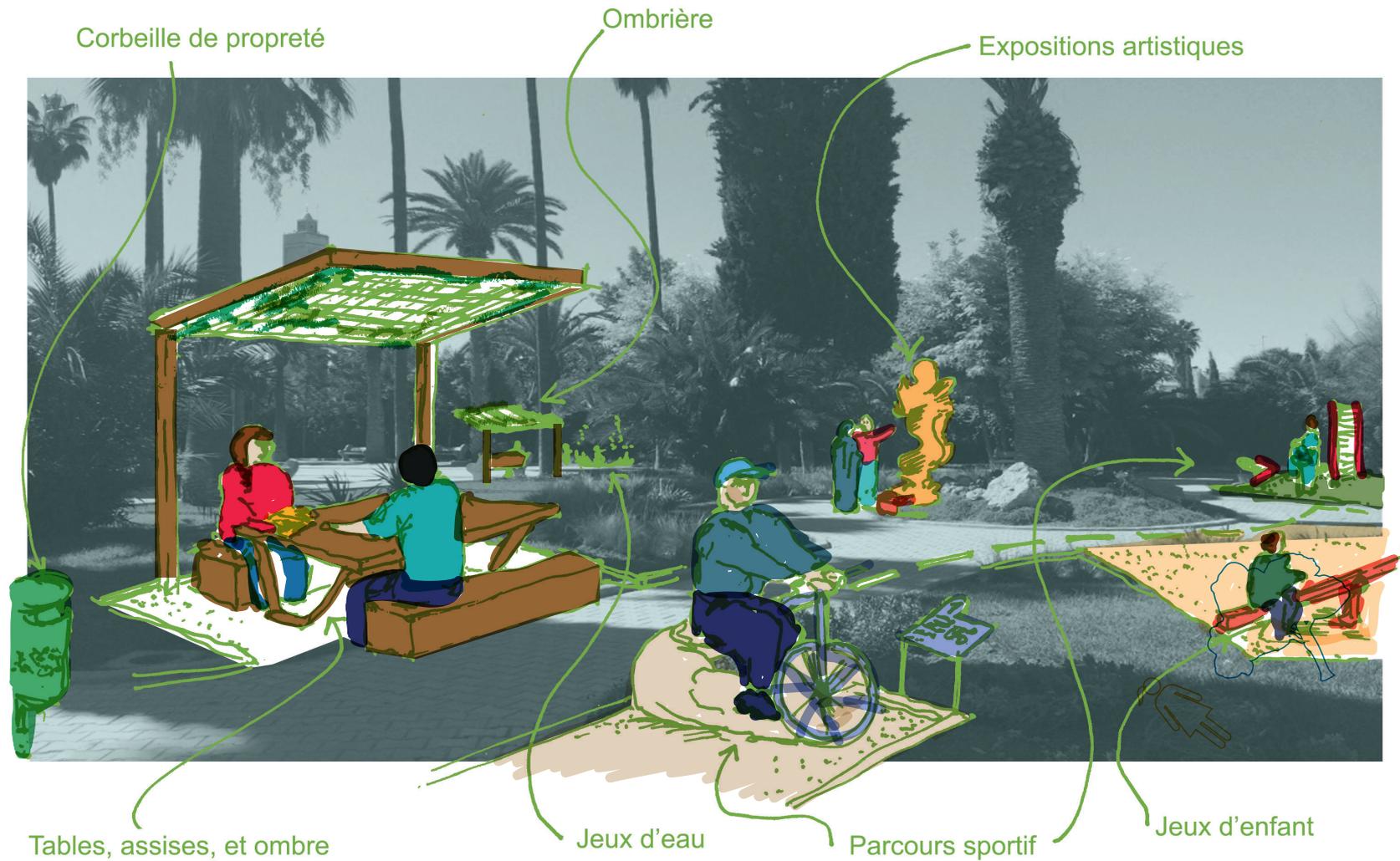


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR L'INCLUSION DU GENRE DANS LES PROJETS DES ESPACES VERTS

| ESPACES VERTS | |
|--|--|
| Exigences à atteindre | Prescriptions techniques et de gestion |
| Des projets urbains intégrant les espaces verts | <ul style="list-style-type: none"> • Respecter le ratio par densité : <ul style="list-style-type: none"> - seuil minimal : 10 m²/hab pour tissus urbains à forte densité - seuil moyen : 15 m²/hab pour tissus urbains à moyenne densité - seuil optimal : 25 m²/hab pour tissus urbains à faible densité • Créer un espace vert à 600 mètres de toute habitation |
| Accessibilité | <ul style="list-style-type: none"> • Zones d'attente dédiées pour les transports publics • Pentes aménagées avec rampes d'accès avec paliers de repos • Signalétique explicite, fréquente, régulière et inclusive |
| Mobilier et espaces | <ul style="list-style-type: none"> • Tables multi-usages (sociabilité, pique-niquer, jouer, étudier) • Espaces à utilisation non exclusive (gazons) |
| Équipements de loisir | <ul style="list-style-type: none"> • Bornes d'accès libre au wifi • Parcours sportifs |
| Équipements de confort | <ul style="list-style-type: none"> • Toilettes publiques, accessibles discrètement, permettant le change des enfants et en plus grand nombre pour les femmes • Kiosque pour s'alimenter • Points d'eau • Bancs permettant le change des enfants et l'allaitement • Poubelles à intervalle régulier |
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> • Clôture extérieure protectrice mais non opaque • Penser la végétalisation et la vision de l'espace en synergie : la verdure ne doit pas obstruer la vision, et éviter les angles morts • Valeur d'éclairage mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement • Actions d'embellissement (peintures, décorations visuelles) • Prévoir un système de gardiennage du lieu pour assurer sa surveillance (gestion) |

2.4 Terrains de sport de proximité

Les terrains de sport sont des espaces essentiels pour une hygiène de vie saine en milieu urbain en particulier des jeunes filles et garçons. Ce faisant, ils ont une fonction à la fois :

- Sportive (susciter des vocations pour les compétitions sportives locales comme nationales voire internationales) ;
- Médicale et préventive (le fait de se maintenir en bonne santé) ;
- Éducative et sociale (en tant que lieux de sociabilité comme les places et les espaces verts, et surtout de lieux d'apprentissage de la vie en société) ; et
- Ludique.

Au Maroc comme ailleurs, les femmes sont les moins représentées dans les terrains de sport parmi les espaces publics. Différents facteurs contribuent à décourager leur fréquentation par les femmes et filles :

- Faible accessibilité du terrain de sport (85% des femmes interrogées affirment ne pas avoir accès à des équipements sportifs publics dans leur ville),
- Manque de diversité des sports proposés sur les terrains lesquels sont monopolisés par les hommes et jeunes garçons, et
- Surexposition des femmes aux regards d'hommes qui peuvent être sexistes à leur égard.

De plus, bien souvent, les femmes adaptent leur pratique au sein d'un terrain de sport : elles s'y rendent à certains horaires, font attention à leur tenue vestimentaire, et ont une pratique sportive différente de celle des hommes.

Les terrains de sport représentent un outil très important pour la construction d'une sociabilité plus mixte. Il y a aujourd'hui deux types de mesures pour améliorer l'accès des femmes au sport dans la ville : d'une part, encourager la pratique féminine du sport par des mesures de gestion de l'espace : horaires réservés pour les femmes de manière temporaire et transitoire,

(mesures qui ne relèvent pas de l'aménagement et sont développées dans la sous-partie sur la gestion des espaces publics); d'autre part, adapter les équipements sportifs à la pratique des femmes en prenant en compte certains principes d'aménagement présentés ci-après :

1. **Sécurité des abords ;**
2. **Diversité des usages ;**
3. **Aménité.**



Bon exemple de terrains de sport de proximité offrant une diversité de pratiques, dont l'athlétisme, le basket et le football. Terrains de proximité autour de Bab Chellah ©Rabat Région Aménagements

Sécurité des abords

Diagnostic - La question de la sécurité des terrains de sport et du parcours pour s'y rendre est à prendre en compte pour s'assurer d'une plus grande fréquentation par les femmes. Elles peuvent en effet se sentir vulnérables dans ces espaces (car en tenue de sport, sans leurs effets personnels, et restant dans un lieu fixe pour une durée prolongée).

MESURES D'AMÉNAGEMENT

- Installation de clôtures à mi-hauteur qui dissuadent les regards indiscrets mais ne l'obstruent pas complètement, ce qui pourrait créer un sentiment d'enfermement et donc également d'insécurité.
- Création d'un éclairage pour les terrains et leurs abords pour plus de sécurité lors des déplacements, avec une valeur d'éclairage mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement (pour plus de détails sur l'éclairage, voir la partie sur la voirie).



TÉMOIGNAGE

« Il y a la contrainte du regard masculin, il faut des espaces sécurisés. »

Diversité des usages

MESURES D'AMÉNAGEMENT

LES ÉQUIPEMENTS

Certains équipements peuvent être davantage adaptés à un usage mixte, ou féminin, des terrains de sports comme :

- Les tables de ping-pong qui est un sport pratique pour les femmes, car il ne nécessite pas de tenue spécifique et de grands mouvements.
- Les terrains de badminton ou de volley-ball qui sont des sports plus mixtes, car l'adresse prône sur la force pour gagner.
- Des surfaces planes avec revêtement souple pour la pratique de sports collectifs ne nécessitant pas d'autres installations, tels que l'aérobic, le stretching ou le tai-chi. Une telle installation présente l'avantage d'être légère.
- Des vélos fixes ou vélos elliptiques.



Surface plane pour pratiquer le sport à Rabat (à gauche). Match de handball organisé par l'association Mobadara. Zaïo, province de l'Oriental ©Association Mobadara pour le développement durable et le tourisme (à droite)

Aménité du terrain de sport

MESURES D'AMÉNAGEMENT

LES ÉLÉMENTS D'OMBRAGE

Des éléments d'ombrage peuvent être installés, particulièrement dans les villes où le climat est aride. Ces mesures sont susceptibles de répondre davantage aux besoins des femmes qui ont davantage tendance à pratiquer le sport en journée, leurs matinées et soirées étant dédiées à d'autres activités, notamment domestiques. Ces aménagements veilleront à privilégier la durabilité des matériaux employés (voir la partie sur les places pour plus d'éléments).



Illustration d'exemples d'ombrages pour terrains de sports à Tiflet : structure légère type toile tendue (à gauche) et structure fixe (à droite).

ELÉMENTS À NE PAS MANQUER :

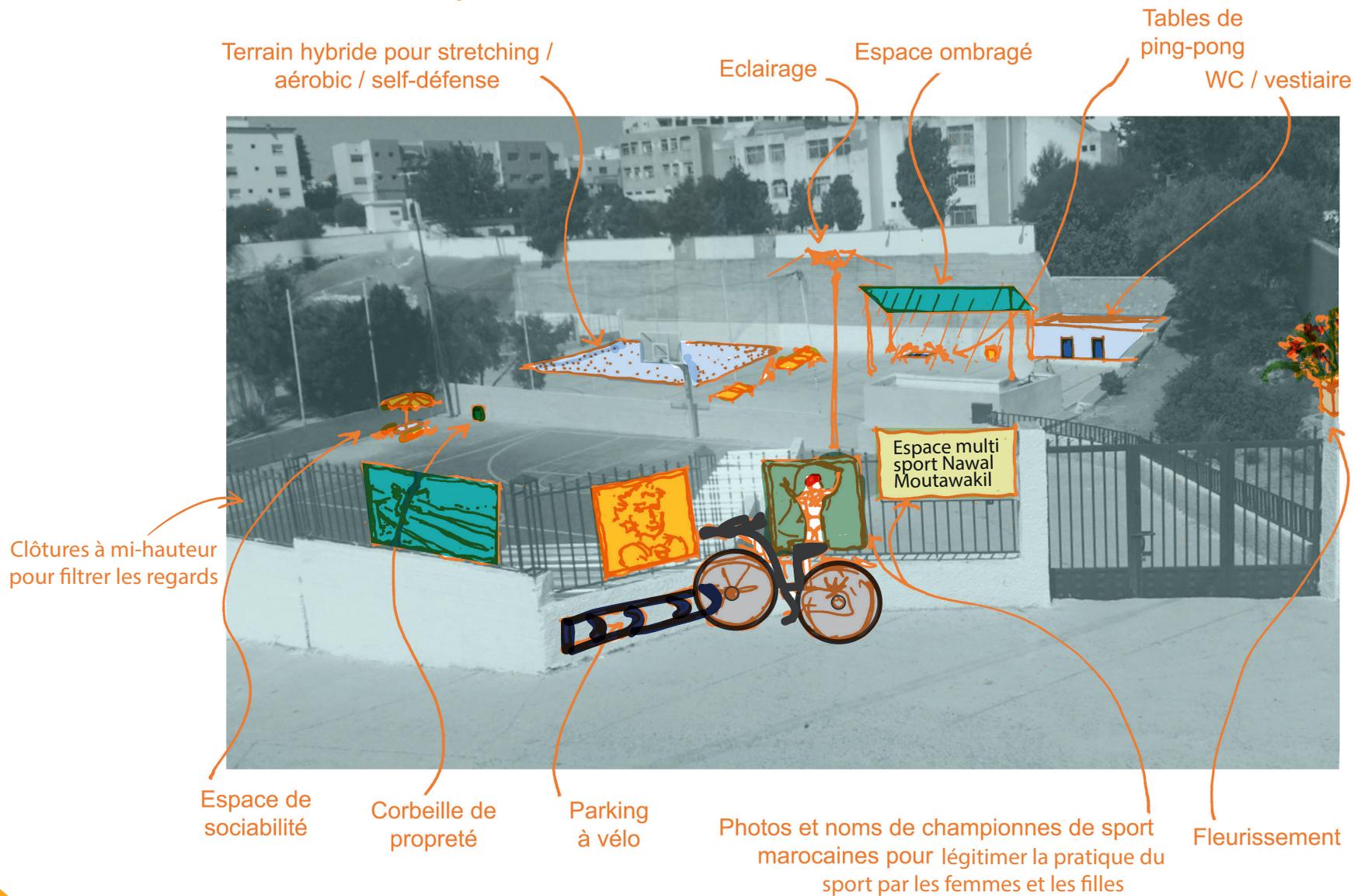


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR L'INCLUSION DU GENRE DANS LES PROJETS DE TERRAINS DE SPORT DE PROXIMITÉ

| TERRAINS DE SPORT DE PROXIMITÉ | |
|--|--|
| Exigences à atteindre | Prescriptions techniques et gestion |
| Accessibilité par les transports en commun et l'usage de mobilités douces | <ul style="list-style-type: none"> • Localisation des terrains sportifs de proximité, si besoin intégrés sur les places ou dans les parcs • Parkings à vélos • Adapter les horaires d'ouvertures aux horaires de disponibilité des femmes (gestion) • Donner la priorité aux équipes mixtes et/ou féminines pour la réservation des terrains (gestion) |
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> • Clôture extérieure protectrice à mi-hauteur mais non opaque • Valeur d'éclairage à l'intérieur et aux abords des terrains mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement |
| Équipements adaptés aux pratiques sportives féminines | <ul style="list-style-type: none"> • Installation Installations permettant la pratique de sports davantage préconisées par les femmes telles que les tables de ping-pong, de badminton ou volley-ball • Surfaces planes pour pratiquer l'aérobic, le stretching, le tai-chi, etc. • Vélos fixes ou vélos elliptiques |
| Éléments d'ombrage | <ul style="list-style-type: none"> • Éléments d'ombrage permettant la pratique du sport en journée |
| Rendre les femmes visibles | <ul style="list-style-type: none"> • Nommer les équipements sportifs après des sportives célèbres (gestion) |



Réaliser des projets d'aménagement d'espaces publics sensibles au genre : vers qui s'adresser ?

L'information et la formation sur les espaces publics accessibles aux femmes et aux filles

Les organismes publics suivants ont pour mandat d'accompagner les acteurs locaux et nationaux pour l'intégration du genre, et peuvent proposer des programmes de renforcement des capacités portant sur l'égalité hommes-femmes, la planification et la budgétisation sensible au genre, la prévention et la sensibilisation :

- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, notamment sur la thématique de l'intégration du genre dans les projets de politique de la ville ;
- Le Ministère de l'Intérieur, via la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), notamment sur la planification locale sensible au genre ;
- Le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF), responsable de la coordination du Plan gouvernemental pour l'égalité – ICRA 2, qui comprend notamment des mesures visant le renforcement des actions de lutte contre les violences à l'égard des femmes dans les espaces publics ;
- Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA), sur la

budgétisation sensible au genre notamment via les activités du Centre d'Excellence de la Budgétisation Sensible au Genre.

Le centre de formation de l'ONU Femmes propose également un certain nombre de formations liées à l'égalité entre les sexes de différents formats et différentes durées, beaucoup étant accessibles en ligne.¹⁵

Les compétences techniques en matière d'architecture et d'urbanisme peuvent être acquises ou renforcées au sein des organismes de formation spécialisés, tels que l'École Nationale d'Architecture (ENA), l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) et l'Institut de Formation des Techniciens spécialisés en Architecture et en Urbanisme (IFTAU).

Les sources de financement pour la réalisation d'espaces publics accessibles aux femmes et aux filles

Les financements à envisager peuvent provenir soit :

1) D'autorités locales telles que :

- Les communes ;
- D'autres collectivités territoriales : régions, préfectures ou provinces.

2) D'institutions nationales telles que :

- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville ;

- L'Initiative Nationale pour le Développement Humain ;
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) ;
- Le Ministère de l'Intérieur via la Direction Générale des Collectivités Territoriales ou le Fonds d'Équipement Communal (FEC).

3) D'entreprises nationales, publiques ou privées

- via des investissements ou des montages financiers basés sur le partage des coûts ou la péréquation.

4) D'institutions internationales telles que :

- Des banques de développement internationales qui délivrent des prêts à faible taux d'intérêt souvent assortis d'un appui technique et de subventions ;
- D'acteurs de la coopération internationale bilatérale, multilatérale ou décentralisée qui peuvent accorder des subventions ou un appui technique.

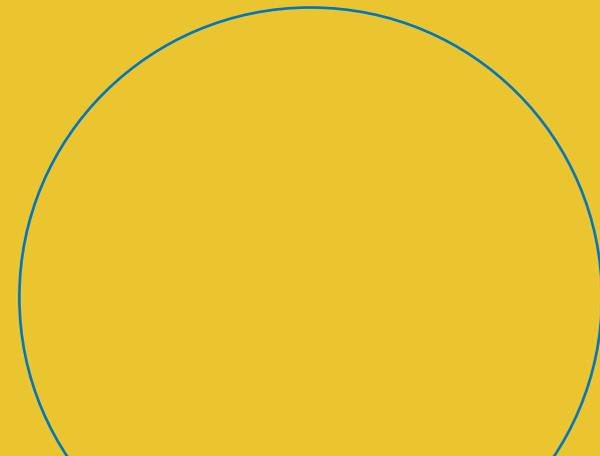
5) Du mécénat qui peut être le fait :

- De grandes entreprises à capitaux publics ou privés présentes au Maroc et qui sont susceptibles d'apporter un appui financier dans le cadre de leurs actions de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) ;
- De fondations et d'organisation de la société civile qui souhaiteraient soutenir l'émergence de villes plus mixtes.

3

PROJETER.

Démarche et outils pour concevoir, suivre et évaluer les espaces publics pour qu'ils soient plus accessibles aux femmes et aux filles



3

PROJETER .

Démarche et outils pour concevoir, suivre et évaluer les espaces publics pour qu'ils soient plus accessibles aux femmes et aux filles

Les mesures d'aménagement et de gestion présentées dans la partie précédente constituent une base de référence essentielle, dont les acteurs de l'urbain peuvent se saisir pour la réalisation d'un aménagement sensible au genre dans l'objectif que les espaces publics ainsi réalisés soient plus accessibles aux femmes et aux filles à court, moyen et long termes. Pour s'en assurer et renforcer les chances de réussite de ces projets, des démarches et outils existent pour intégrer le genre, c'est à dire prendre en compte les besoins des femmes et des filles en tant que bénéficiaires des projets d'aménagement urbain, à chaque étape de conception, suivi et évaluation. L'ensemble des outils décrits dans cette partie sont détaillés de manière opérationnelle dans l'annexe méthodologique au présent guide, incluant les méthodologies de diagnostic et des propositions de grilles de points à examiner lors du diagnostic, de la réception des travaux, et de leur évaluation d'impact.

3.1 La conception d'espaces publics accessibles aux femmes et aux filles

La phase de conception trouve son importance dans son rôle de définition précise des éléments à inclure dans l'aménagement, et constitue donc l'étape cruciale pour que l'espace public conçu soit effectivement sensible au

genre et accessible aux femmes et aux filles. Cette phase, qui peut être conduite par le prestataire (bureau d'études) assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou par les services techniques du maître d'ouvrage, se conclut par la réalisation d'un cahier des charges qui doit répondre aux objectifs d'accessibilité des espaces conçus, en incluant un schéma décrivant les principes d'aménagement de l'objet à réaliser qui sera soumis au maître d'œuvre concepteur - architecte et/ou paysagiste - qui réalisera le projet technique.

En se référant et intégrant les orientations fournies par le présent guide, le concepteur maître d'ouvrage affine son projet d'aménagement, selon la localité concernée, par les outils de diagnostic participatif déclinés ci-dessous (les différents outils mentionnés sont décrits en détail dans l'annexe méthodologique du guide). Le maître d'ouvrage peut s'appuyer sur un bureau d'études, une association voir un concours d'idée pour réaliser la conception de son projet, avant de le présenter en atelier pour validation et de procéder à la programmation, notamment financière, du projet.

TÉMOIGNAGE D'UN DIRECTEUR REGIONAL DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

« Pour rendre la ville plus vivable, vivante et dynamique, il faut faire participer plus les femmes ! »

Outils pour un diagnostic participatif inclusif des femmes et des filles

Ces outils sont essentiels non seulement pour assurer la prise en compte des besoins et attentes des habitant.es mais également pour renforcer la participation active des femmes à la vie publique.

Définition - Un diagnostic participatif doit permettre de prendre en compte les usages et attentes des femmes et filles. Ce diagnostic permettra d'évaluer notamment la situation initiale d'occupation de l'espace et les indicateurs de suivi des résultats pour s'assurer de la réalisation des objectifs.

Parmi les outils de diagnostic participatif, on peut mentionner :

- 1) **Les ateliers de cartographie sensible** : Les participant.e.s sont invité.es à représenter l'espace dans lequel ils/elles vivent et diverses informations liées à leur ressenti de l'espace public.
- 2) **Balade exploratoire** : Un groupe d'une quinzaine de femmes (et généralement quelques hommes) se déplace durant deux heures sur un parcours défini à l'avance avec les participantes et répondent à des questions sur leurs besoins et ressentis de la ville.
- 3) **Ateliers de co-construction ou consultations publiques** : ils doivent être organisés dès la phase de programmation avec la participation des communes, organisations de la société civile, technicien.nes impliqué.es dans le projet et usagèr.es (femmes, enfants, jeunes, etc.), pour informer ces dernier.es et travailler sur des solutions possibles aux problématiques identifiées. Il faut s'assurer que les femmes participent à ces consultations ou ateliers et qu'elles sont représentées à part égale avec les hommes.
- 4) **Micros-trottoirs** : Des enquêtes courtes permettent d'interroger les usagèr.es sur leurs habitudes, ressentis et besoins dans l'espace public. Cet outil peut être utilisé en phase de programmation (phase 2) mais également en phase de suivi (phase 5) pour évaluer par exemple le degré de satisfaction par les usager.es d'un aménagement.
- 5) **Comptages** : Les comptages dans l'espace public permettent d'évaluer les écarts de fréquentation d'espaces publics entre hommes et femmes. Cet outil peut être utilisé en phase de programmation (phase 2) mais également en phase de suivi (phase 5) et/ou d'évaluation (phase 6).

6) **L'aménagement temporaire** : Une phase d'expérimentation permet de tester des aménagements sur un temps défini et ainsi de pouvoir les adapter avant toute décision définitive.

TÉMOIGNAGE D'UN DIRECTEUR DES SERVICES D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE



« Je ne peux pas parler à la place des femmes, mais pour entendre leur voix, il faut développer les approches participatives, en amont des projets et au moment de l'évaluation. L'aménagement doit se baser sur le diagnostic mené avec les femmes. »



©Womenability

3.2 Le suivi d'un projet d'aménagement accessible aux femmes et aux filles

Au cours et à l'issue des travaux, le suivi du projet d'aménagement doit inclure des indicateurs permettant d'en vérifier la conformité avec les orientations incluses dans le cahier des charges en matière d'accessibilité pour les femmes et les filles. Ces indicateurs s'insèrent parmi les indicateurs de suivi de l'avancement et de livraison des travaux. Il s'agit de vérifier dans un premier temps, et à court terme, le respect de la conformité des travaux réalisés par rapport à la conception du projet sur ses aspects techniques et physiques (usage des matériaux, aménités, aménagements, mobiliers etc...). Les indicateurs de suivi veilleront également à intégrer le bon fonctionnement des aménagements prévus. À titre d'exemple, il peut s'agir d'évaluer si les ampoules d'éclairage sont bien fonctionnelles. Vient ensuite le volet social (fréquentation, aménagement, entretien, durabilité).

Durant cette phase, l'accessibilité pour les femmes et les filles s'apprécie en évaluant la conformité, le fonctionnement et la durabilité des éléments d'aménagement spécialement conçus à partir des présentes orientations pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

3.3 L'évaluation d'impact du projet d'aménagement sur l'accessibilité des femmes et des filles

À moyen et court terme, l'évaluation d'impact vise à mesurer si la mise en œuvre des orientations d'accessibilité a bien été prise en compte et si, et dans quelle mesure, elle a eu un impact effectif sur l'usage et l'accès des espaces publics par les femmes et les filles. Cette évaluation peut être réalisée six mois, puis tous les ans après achèvement des travaux d'aménagement et éventuellement émettre de recommandations de mise à niveau de l'espace si nécessaire.

Pour répondre au besoin d'outils d'évaluation des opérateurs, des indicateurs d'évaluation ont été développés et sont proposés en annexe au présent guide pour en accompagner la mise en œuvre.

TÉMOIGNAGE D'UNE DIRECTRICE D'UN OPÉRATEUR



« Aujourd'hui, nous n'avons aucun moyen de savoir si les aménagements de mise à niveau urbaine sont appropriés par la population, et donc par les femmes. Il est nécessaire d'avoir des études d'évaluation ex-post, pour pouvoir comprendre comment [nos] projets sont accueillis par la population, et ainsi évoluer dans nos pratiques. »

L'évaluation visera à mesurer trois catégories d'indicateurs :

- **Les indicateurs de durabilité** des éléments d'aménagement prévus dans le projet (état, fonctionnement). À titre d'exemple, il peut s'agir d'évaluer si les ampoules d'éclairage sont toujours bien fonctionnelles, si les bancs sont toujours entiers, les panneaux de signalisation sont en place et lisibles, ou si les pots de fleurs sont toujours fleuris ;
- **Les indicateurs de gestion** afin d'estimer si l'espace public est correctement entretenu, en vérifiant par exemple si un service de ramassage des déchets existe et est suffisant ;
- **Les indicateurs de fréquentation**, afin de rendre compte si le bon respect des orientations impacte l'accès et l'utilisation des espaces par les femmes et les filles.

Exemples d'indicateurs d'évaluation et de moyens de collecte de données

| Type de données contrôlées | Enjeux | Moyen de collecte |
|----------------------------------|--|---|
| Fréquentation d'un espace public | Évaluer dans quelle mesure l'espace public est utilisé par les femmes et les hommes | Comptage à 2 ou 3 lieux stratégiques de l'espace public |
| Sentiment de sécurité | Apprécier la qualité de l'expérience des femmes de l'espace public | Micros-trottoirs comprenant un questionnaire à choix multiple |
| Degré de satisfaction | Apprécier la satisfaction des usagères et pistes d'améliorations au sujet de l'espace public réalisé | Micros-trottoirs comprenant des questions ouvertes. |



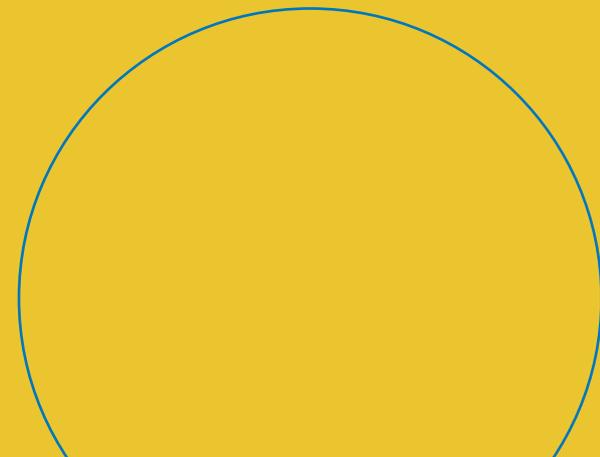
Concevoir, suivre et évaluer un espace public accessible aux femmes et aux filles : vers qui s'adresser ?

En phase de conception et de définition du projet, le maître d'ouvrage peut consulter un prestataire (bureau d'études), une organisation de la société civile (associations), un établissement d'enseignement pour la réalisation d'un diagnostic participatif sensible au genre qui définira les modalités d'aménagements à intégrer à la mise en œuvre pour assurer l'accès et l'utilisation par les femmes et les filles de l'espace qui sera réalisé. Les mêmes organisations pourront être sollicitées pour appuyer le suivi et l'évaluation par le maître d'ouvrage.

4

**METTRE EN OEUVRE
ET APPROFONDIR.**

**Gérer et animer des espaces
publics accessibles aux femmes
et aux filles**



4

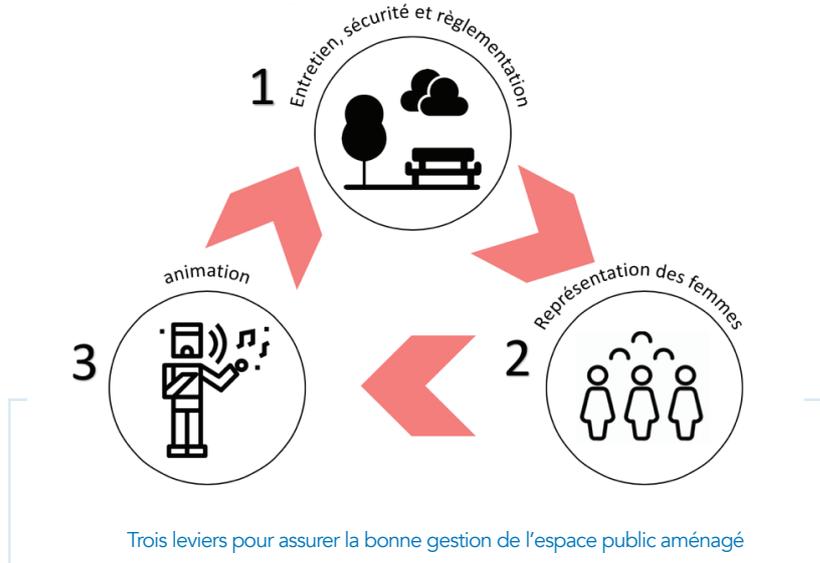
METTRE EN OEUVRE ET APPROFONDIR.

Gérer et animer des espaces publics accessibles aux femmes et aux filles

S'assurer du bon fonctionnement dans la durée de l'espace public et lui permettre d'atteindre pleinement les objectifs qui lui sont fixés (notamment en matière de mixité de genre), implique que les problématiques de gestion soient prises en compte dès l'amont, c'est à dire durant la phase de programmation et de conception de l'espace public (pour plus de détails, voir la partie sur la démarche et les outils d'intégration du genre).

Ces problématiques de gestion (résumées dans le schéma ci-dessous) sont de trois ordres :

1. Assurer la tranquillité publique
2. Promouvoir la présence des femmes dans l'espace public
3. Faire vivre l'espace public



4.1 Assurer la tranquillité publique

La conception et l'aménagement d'un espace est certes une étape importante et primordiale, mais elle reste insuffisante si les modalités et les actions nécessaires à sa durabilité ne sont pas considérées avec la même importance et la même acuité. A cet effet, trois dimensions principales sont à prendre en compte :

1) Entretien et maintenir en bon état l'espace public

Un lieu mal entretenu perd rapidement son attrait. Il en résulte un déclassement progressif auquel les femmes sont plus souvent sensibles et sont donc les premières à s'en détourner. Il convient à cet égard d'insister sur le fait que la dégradation d'un espace public ne concerne pas uniquement le mobilier urbain, le revêtement des sols, la présence de toilettes publiques, etc. mais s'étend à des expériences plus subjectives. Ainsi et à titre d'exemple, 77% des femmes interrogées déclarent que les mauvaises odeurs liées notamment à l'amoncellement des ordures dans l'espace public sont un élément de répulsion déterminant pour elles.



Un jardin à Tiflet (gauche) Une benne à ordures endommagée à Oujda (droite)
©Womenability

- L'entretien et la maintenance sont généralement réalisés par des agents municipaux (agents de propreté, d'agents de maintenance, jardiniers). Ces services peuvent aussi être délégués à des prestataires tels que des sociétés privées, sociétés de développement local (semi-public) ou à des associations lesquelles peuvent obtenir la gestion d'un espace en échange de l'autorisation qui leur est donnée d'y conduire certaines activités lucratives (restauration, café, activités culturelles, etc.). Ces modalités de gestion doivent être prises en compte dès l'amont du projet. Elles ne doivent pas porter préjudice au caractère public de l'espace, ce qui peut être fait en mettant en place des contrats d'objectifs conclus avec la collectivité. La présence de ces personnes travaillant dans l'espace public pourra également être vue comme rassurante pour les femmes.

2) Assurer la sécurité de l'espace public

Les pouvoirs publics dont les communes, ont parmi leurs responsabilités celle d'assurer la sécurité de l'espace public et des personnes qui l'occupent. Les moyens qu'elles mobilisent permettent de prévenir et d'agir contre les phénomènes d'incivilité et de délinquance (dont le harcèlement peut faire partie). Dans ce cadre, certaines dispositions sont de nature à rassurer les femmes :

- Rondes régulières des forces de sécurité dans les places et les rues ;

- Présence de gardiens permanents ;
- Caméras de surveillance (mesure d'aménagement), etc.

Néanmoins, le sentiment de sécurité n'est pas uniquement lié au risque d'agression physique mais également à d'autres éléments dont :

- Les risques liés à la circulation routière. Ceux-ci peuvent être traités à travers les aménagements cités dans la partie 2, mais également par une plus grande fermeté et vigilance dans le respect des règles de circulation routière (limitation de vitesse, passage piéton, trottoir, etc.)
- Les risques liés à la présence d'animaux errants, question soulevée de manière très forte par les femmes interrogées. De nombreuses villes du Maroc font face à un nombre important de chiens errants ce qui crée des problèmes à la fois de sécurité et de santé publique ¹⁶.



Chiens errants à Rabat ©ONU Femmes

3) Appliquer la réglementation du domaine public

L'occupation des trottoirs par les cafés, véhicules et magasins, qui empêche les piétons de l'utiliser est une problématique très souvent soulevée par les femmes interrogées.

De plus, pour une femme, passer à côté d'un café présente le risque de subir des remarques gênantes de la part d'hommes ; beaucoup déclarent éviter de passer au travers ou à côté d'une terrasse de café pour cette raison. Dans ce cadre, la commune a un rôle essentiel pour réglementer l'occupation du domaine public en :

- Matérialisant via une signalétique adaptée les espaces réservés aux piétons, mais également aux autres modes de transport : vélos, deux-roues, voitures, etc. (mesure qui relève de l'aménagement) ;
- Circonscrivant la surface occupée par les commerces et terrasses de cafés qui sollicitent une autorisation d'occupation temporaire ;
- Verbalisant les conducteurs de véhicules garés illégalement sur le trottoir.

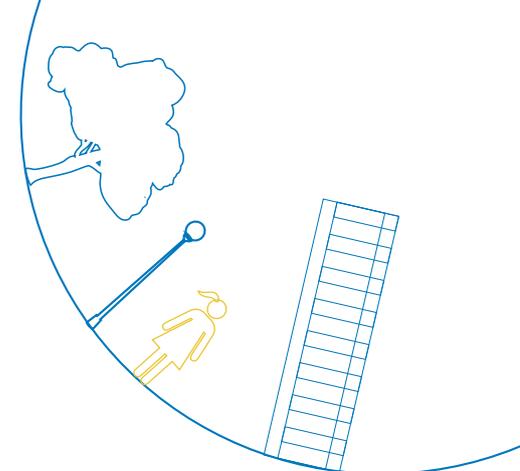


TÉMOIGNAGE

« Il faut libérer l'espace public de ses obstacles pour faciliter les déplacements des piétones. »



Exemple d'occupation des trottoirs qui obligent les piétons à utiliser la rue et ainsi se mettre en danger ©Womenability



4.2 Promouvoir la présence des femmes dans l'espace public

Pour valoriser la présence des femmes dans l'espace public et la société en général, la féminisation à la fois des noms et des professions de l'espace public représente un levier très important. Ces exemples permettent aussi de sensibiliser les hommes à l'égalité femmes-hommes.

1) Féminiser les noms d'espaces publics

80% femmes interrogées n'ont pas connaissance de noms de rues portant le nom d'une femme.

- Dans ce contexte, il est recommandé de nommer les espaces publics avec des noms de femmes célèbres dans l'Histoire du Maroc.
- Pour ce qui est des terrains de sport, les nommer en référence à des sportives célèbres et installer des images de championnes en leur sein contribuerait à encourager la pratique du sport par les femmes et les jeunes filles.

TÉMOIGNAGE D'UN DIRECTEUR DE MUSÉE



« C'est important de valoriser les femmes résistantes pour transformer l'image traditionnelle de la femme et donner aux filles un modèle positif ; celui de la femme qui lutte et qui résiste pour son pays »



Plaque de rue et de jardin faisant référence à des femmes au Maroc (ajouter et ©Womenability après ONU Femmes

2) Féminiser les métiers de l'espace public

Promouvoir l'emploi de femmes dans les métiers de l'espace public, lesquels sont traditionnellement attribués aux hommes, est une manière de légitimer la présence des femmes dans ces espaces. Cela concerne notamment les agentes de sécurité, les conductrices de bus ou taxi, les contrôleuses de tramway, les jardinières, les petites commerçantes, notamment dans les marchés des médinas ou quartiers populaires, etc.



Femme policière ©Direction Générale de la Sécurité Nationale 2020



Femme conductrice de taxi, Marrakech ville sûre et sans violence pour les femmes et les filles ©ONU Femmes



Femme conductrice de taxi à Rabat ©Direction de la Politique de la Ville



Femme conductrice de bus, Marrakech ville sûre et sans violence pour les femmes et les filles ©ONU Femmes

💡 Réaliser des campagnes de sensibilisation : vers qui s'adresser ?

Les campagnes de sensibilisation sont un outil important pour éduquer au bon comportement dans l'espace public. Deux sujets majeurs sont l'objet de ces campagnes :

- **La circulation routière**, à l'image des campagnes pour inciter les conducteurs au respect des espaces réservés aux piétons et en particulier les passages piétons qu'organise chaque année le comité national de la prévention des accidents de la circulation (CNPAC). D'autres formations de ce type peuvent également être conduites par la police et gendarmerie.



Campagne de sensibilisation Boucliers menée en 2013



Campagnes de sensibilisation du CNPAC



Spot de la 15e campagne contre les violences faites aux femmes (2017)

© Ministère de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau

- **Les violences faites aux femmes dans l'espace public**, à travers par exemple la campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes que coordonne chaque année le Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la campagne du secrétaire d'État des Nations Unies de 16 jours d'activisme pour mettre fin aux violences fondées sur le genre. D'autre part, la journée internationale du droit des femmes, le 8 mars, représente un moment symbolique pour promouvoir l'émergence de villes et espaces publics plus mixtes, auquel les collectivités territoriales sont également invitées à participer.

4.3 Faire vivre l'espace public

Pour faire vivre un espace public, il est nécessaire de l'animer, notamment par des actions culturelles, sportives ou artistiques. Ces animations devraient être au maximum co-construites avec les habitant.es et associations locales, afin de répondre à leurs besoins et attentes.

1) Les animations sportives

L'animation des terrains de sport est un levier important pour encourager la pratique sportive féminine. Dans ce domaine, les mesures à mettre en œuvre peuvent concerner le fait de :

- Accorder l'usage des terrains à des associations qui s'engagent à réserver des sessions d'entraînement pour des équipes féminines ou des équipes mixtes,
- Veiller à assurer un équilibre de fréquentation femmes-hommes en consacrant des créneaux pour femmes et/ou mixtes pour la réservation des terrains publics,
- Aménager des horaires réservés aux femmes afin de les encourager à la pratique sportive. Cette mesure doit revêtir un caractère temporaire et transitoire, l'objectif à terme étant de promouvoir la mixité dans les espaces publics.

Encourager la pratique sportive féminine : vers qui s'adresser ?

La gestion d'un centre sportif est un enjeu clé pour promouvoir la mixité dans le sport. Pour atteindre cet objectif, le gestionnaire du terrain de sport de proximité peut mobiliser divers acteurs tels que le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) ¹⁷, des associations de la société civile, la région et d'autres collectivités territoriales ou encore des entreprises privées ou semi-publiques.

2) Les animations culturelles

Les activités culturelles dans l'espace public sont un levier pour encourager les femmes à utiliser les espaces publics. Le diagnostic réalisé montre que 75% des femmes interrogées déplorent le manque d'installations et d'animations artistiques dans leur ville et la possibilité d'y accéder.

- Les pouvoirs publics peuvent mettre en place des animations culturelles gratuites dans l'espace public (cinéma en plein air, exposition permanentes devant les bâtiments publics ou les places/parcs, théâtre de rue, etc.), dont l'organisation peut être confiée à des associations locales.



La nuit blanche cinéma et droits humains, une initiative gratuite et ouverte à tous et à toutes de projection de films en plein air organisé chaque année par l'Association des Rencontres Méditerranéennes Cinéma et Droits de l'Homme ©Mohcine Tabate (à droite), Exposition sur la musique Marocaine dans un parc d'Oujda ©Womenability(à gauche)

3) Les animations artistiques

Les animations artistiques jouent un rôle important pour améliorer le sentiment d'appropriation de l'espace public par les femmes.

- C'est dans cet esprit qu'une action associative peut mettre en œuvre un projet d'embellissement des ruelles du quartier par les fleurs.

- Deux autres exemples : le festival « Street art Jidar, toiles de rue » de Rabat et le Moussem d'Assilah, deux manifestations annuelles visant à embellir l'espace public par des fresques murales, notamment en mobilisant les habitantes. De plus, un effort particulier est fait pour que les femmes artistes y participent, et pour valoriser la présence de femmes dans l'espace public au travers de ces œuvres.
- Par ailleurs, dans le cadre associatif, de nombreuses actions éducatives et artistiques peuvent être menées, à l'image de celles du théâtre de rue.



Embellir l'espace public : vers qui s'adresser ?

La commune peut s'appuyer sur certaines initiatives associatives locales pour embellir l'espace public, ce qui peut consister à réaliser :

- Des fresques murales ;
- Des actions collectives de nettoyage ;
- Des actions de verdissement (plantation d'arbres), par exemple à l'occasion de la journée internationale de l'environnement tous les ans le 5 juin.

4.4 Améliorer la mobilité, l'accessibilité et la sécurité des transports en commun

Les réseaux de transports sont un élément essentiel de tout système urbain. Ils ont un impact direct sur la capacité des femmes à se mouvoir librement. Certains outils pour améliorer l'accessibilité ainsi que la sécurité des femmes dans les transports en commun peuvent être mis en place tels que :

- Des plans de déplacements urbains prenant en compte spécifiquement les besoins des femmes.
- La descente à la demande, dispositif conçu pour renforcer la sécurité des voyageuses la nuit en leur permettant de descendre du bus entre 2 arrêts afin d'être déposés au plus près de leur destination.
- La création d'une application mobile pour signaler les incivilités et violences et/ou mettre en relation des voyageurs du réseau dans le but de partager les trajets en commun et de se rassurer.
- L'augmentation du nombre de contrôleuses dans les transports en commun.

Dans ce cadre, les acteurs du transport à solliciter sont les Sociétés de Développement Local (SDL) mises en place dans les villes du Maroc pour gérer certaines infrastructures de transport et les délégataires de services de transport par autobus.



Projet Fleurir ma Médina, 2020



Rues fleuries de la médina de Rabat

©Jossour Forum des Femmes Marocaines



©Chali Ilias- Festival Sbagha bagha / Artiste: Annassi Mehdi aka MACHIMA



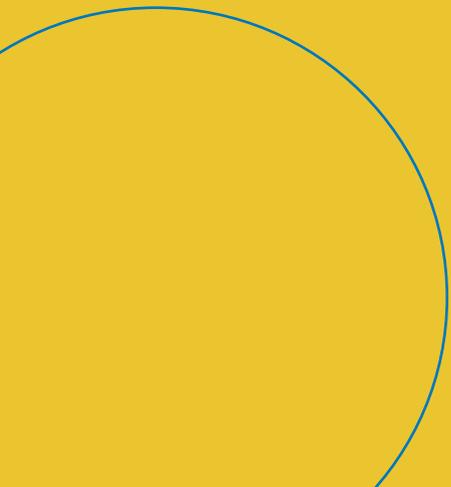
©Zakaria Latouri- Festival Jidar 2019 / Artiste: Annassi Mehdi aka MACHIMA



Théâtre de rue contre le harcèlement sexuel par les compagnies En'corps et Corp'scène à Marrakech en juillet 2016 ©ONU Femmes/Hassan Chabbi

Annexe : Boîte à outils

Liste des points à examiner lors du diagnostic et de la réception



Liste des points à examiner lors du diagnostic et de la réception : VOIRIE

| Points à examiner lors du diagnostic et de la réception | Diagnostic à renseigner avant l'aménagement | | Réception à renseigner après l'aménagement | |
|---|--|--------------|---|-------------------------|
| | Respect / Non-respect | Appréciation | Respect / Non-respect | Appréciation de l'écart |
| Appréciation générale | | | | |
| Trottoirs accessibles, praticables et sécurisés | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Largeur minimale de 1,50 mètres libres de tout obstacle | en mètres | | en mètres | |
| Hauteur de marche du trottoir maximale de 21 centimètres | en centimètres | | en centimètres | |
| Hauteur minimale dégagée de 2,20 mètres | en mètres | | en mètres | |
| Revêtement antidérapant | Oui / Non | | Oui / Non | |
| 50 centimètres avant chaque dénivellation, une bande d'éveil d'une largeur minimale de 40 centimètres | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Obstacles obstruant le passage (marches, dénivelés, potelets protégeant les entrées de garage ou les accès dénivelés aux commerces) | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Bateaux ou abaissements de trottoirs localisés | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Largeur minimale du bateau de 1,2 mètres | en mètres | | en mètres | |
| Dévers maximum de 8% au face au trottoir et de 2% de maximum sur les côtés | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Une bande d'éveil de vigilance pour les personnes malvoyantes doit être collée (polymère) ou scellée (béton résine) | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Existence de bateaux dans les lieux stratégiques pour les femmes et des personnes vulnérables | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Respect des normes de dévaluation, signalétique préventive pour personnes non-voyantes | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Intégration à l'existant (voies d'écoulement, pistes cyclables...) | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Dallage durable | m2 | | m2 | |
| Matériaux résistants aux chocs, intempéries, racines d'arbres | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Facilement remplaçable en cas de travaux | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Antidérapant | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Mobilier urbain pour réduire le stationnement sauvage installé à des endroits stratégiques | Oui / Non | | Oui / Non | |

Liste des points à examiner lors du diagnostic et de la réception : VOIRIE

| | | |
|--|----------------|----------------|
| Installés sur des emplacements stratégiques pour empêcher les voitures de se garer | Oui / Non | Oui / Non |
| Potelets classiques | Nombre | Nombre |
| Potelets végétalisés ou bacs à fleurs pour contribuer à l'embellissement des rues | Nombre | Nombre |
| Escaliers de ville accessibles et sécurisés | Oui / Non | Oui / Non |
| Hauteur maximale de marche de 18 centimètres | en centimètres | en centimètres |
| Giron supérieur à 28 centimètres | en centimètres | en centimètres |
| Main-courante à une hauteur comprise entre 80 centimètres et 1 mètre | en mètres | en mètres |
| Pour les escaliers larges : prévoir une main-courante centrale ou tous les 4 mètres de largeur | en mètres | en mètres |
| Pentes aménagées de rampes d'accès avec paliers de repos | Oui / Non | Oui / Non |
| Aménagement des paliers de repos horizontaux tous les : <ul style="list-style-type: none"> • 10 mètres si la pente est de 5% • 2 mètres si la pente est de 8% • 1,20 mètres si la pente est de 10% | Oui / Non | Oui / Non |
| Matérialisation des passages piétons | Oui / Non | Oui / Non |
| Présence de passages piétons tous les 50 mètres | Oui / Non | Oui / Non |
| Présence de ralentisseurs sur les passages principaux | Oui / Non | Oui / Non |
| Absence obstacle obstruant la vision du trottoir pour les automobilistes dans un rayon de 5 mètres | Oui / Non | Oui / Non |
| Chemins de déviation pour piétons lors de travaux sur la voirie | Oui / Non | Oui / Non |
| Sécurisation du passage des piétons (plots...) et mise en place d'une signalétique adaptée | Oui / Non | Oui / Non |
| Eclairage existant renforcé | Oui / Non | Oui / Non |
| Eclairage des échafaudages | Oui / Non | Oui / Non |
| Feux de circulation | Oui / Non | Oui / Non |
| Feux de circulation présents dans les espaces fréquentés par les femmes (écoles, marchés...) | Oui / Non | Oui / Non |

Liste des points à examiner lors du diagnostic et de la réception : VOIRIE

| | | |
|--|-----------|-----------|
| Boutons-poussoirs | Oui / Non | Oui / Non |
| Systèmes d'alerte sonore | Oui / Non | Oui / Non |
| Pistes cyclables | Oui / Non | Oui / Non |
| Largeur minimale comprise entre 2 mètres (piste unidirectionnelle) et 3 mètres (piste bidirectionnelle) | Oui / Non | Oui / Non |
| Éclairage | Oui / Non | Oui / Non |
| Valeur d'éclairement mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement | en lux | en lux |
| Hauteur de luminaires entre 4,5 et 5,5 mètres de hauteur pour les piétons et entre 8 et 12 mètres pour les véhicules | en mètres | en mètres |
| Espacement entre deux luminaires de 2,5 à 3 fois la hauteur du pôle | Oui / Non | Oui / Non |
| Utilisation d'ampoules LED | Oui / Non | Oui / Non |
| Sources de lumière directe | Oui / Non | Oui / Non |
| Présence de fixations murales en cas de trottoirs étroits | Oui / Non | Oui / Non |
| Visibilité | Oui / Non | Oui / Non |
| Présence de miroirs convexes dans les coins de ruelles | Nombre | Nombre |
| Éléments décoratifs et d'ombrage | Oui / Non | Oui / Non |
| Éléments d'embellissement (fleurs, fresques murales...) | Nombre | Nombre |
| Éléments d'ombrage | Nombre | Nombre |
| Équipements | Oui / Non | Oui / Non |
| Bancs répartis régulièrement, tous les 200 mètres et à proximité des arrêts de bus et taxis | Nombre | Nombre |
| Toilettes publiques discrètes | Nombre | Nombre |
| Poubelles | Nombre | Nombre |
| Signalétique inclusive | Oui / Non | Oui / Non |
| Signalétique fréquente et régulière | Nombre | Nombre |
| Plaques (par rapport à des voiries sans plaques) | % | % |
| Plans de quartier facile à lire | Nombre | Nombre |
| Panneaux indicateurs avec pictogrammes | Nombre | Nombre |

Liste des points à examiner lors du diagnostic et de la réception : PLACE

| Points à examiner lors du diagnostic et de la réception | Diagnostic à renseigner avant l'aménagement | | Réception à renseigner après l'aménagement | |
|---|--|--------------|---|-------------------------|
| | Respect / Non-respect | Appréciation | Respect / Non-respect | Appréciation de l'écart |
| Appréciation générale | | | | |
| Plans d'aménagement urbain intégrant les places | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Existence d'un plan intégrant les places | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Présence de bancs tous les 400 mètres des habitations | en mètres | | en mètres | |
| 24 000 m ² pour 1000 habitant·es dédiés à des espaces ouverts | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Accessibilité et sécurité | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Éloignement des zones de grand trafic | en mètres | | en mètres | |
| Accès avec zones tampons : murets, arbustes ou bacs à plantes ; et/ou espace élargi entre la rue et la place | Volume sonore de la place (Db) | | Volume sonore de la place (Db) | |
| Valeur d'éclairement mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement | en lux | | en lux | |
| Mobilier urbain de bonne qualité et conçu dans des matériaux résistants et adaptés aux conditions météorologiques (béton, bois) pour résister aux dégradations (bancs, fontaines, jeux d'enfants) | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Éléments d'ombrage | Nombre | | Nombre | |
| En matériaux durables : structures végétales ou structures en tissu ou structures permanentes (béton ou bois) | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Équipements de confort | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Bancs permettant un usage mixte (bancs pour la sociabilité, bancs pour l'allaitement, repos), confortable et visibles | Nombre | | Nombre | |
| Bancs utilisant des matériaux peu sensibles à la chaleur ou au froid | Nombre | | Nombre | |
| Bancs permettant l'allaitement | Nombre | | Nombre | |
| Bancs pour le repos | Nombre | | Nombre | |
| Bancs favorisant la sociabilité | Nombre | | Nombre | |
| Tables multi-usages (sociabilité, pique-niquer, jouer, étudier) | Nombre | | Nombre | |
| Toilettes publiques, accessibles discrètement, permettant le change des enfants et en plus grand nombre pour les femmes | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Bornes fontaines limitant le gaspillage en eau | Oui / Non | | Oui / Non | |

Liste des points à examiner lors du diagnostic et de la réception : PLACE

| | | | | |
|---|-----------|--|-----------|--|
| Équipements de loisir | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Bornes d'accès libre au wifi | Nombre | | Nombre | |
| Jeux pour enfants adaptés à tous les âges | Nombre | | Nombre | |
| Fontaines sèches dans les villes de grande chaleur | Nombre | | Nombre | |
| Amélioration de l'expérience sensorielle | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Arbres fruitiers | Nombre | | Nombre | |
| Toilettes publiques | Nombre | | Nombre | |
| Bancs à allaitement | Nombre | | Nombre | |
| Mobilier permettant de langer les enfants | Nombre | | Nombre | |
| Poubelles | Nombre | | Nombre | |
| Éléments d'embellissement (fleurs, fresques murales...) | Nombre | | Nombre | |

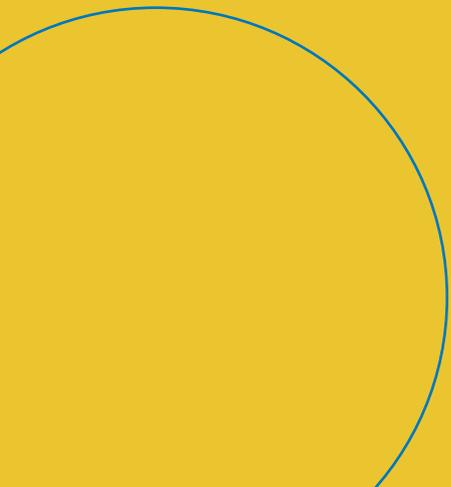
Liste des points à examiner lors du diagnostic et de la réception : ESPACE VERT

| Points à examiner lors du diagnostic et de la réception | Diagnostic à renseigner avant l'aménagement | | Réception à renseigner après l'aménagement | |
|--|--|--------------|---|-------------------------|
| | Respect / Non-respect | Appréciation | Respect / Non-respect | Appréciation de l'écart |
| Appréciation générale | | | | |
| Projets urbains intégrant les espaces verts | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Ratio respecté par densité : - seuil minimal : 10 m2/hab pour tissus urbains à forte densité - seuil moyen : 15 m2/hab pour tissus urbains à moyenne densité - seuil optimal : 25 m2/hab pour tissus urbains à faible densité | ratio en m2 | | ratio en m2 | |
| Espace vert à 600 mètres de toute habitation | en mètres | | en mètres | |
| Accessibilité | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Zones d'attente dédiées pour les transports publics | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Pentes aménagées avec rampes d'accès avec paliers de repos | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Signalétique explicite, fréquente, régulière et inclusive | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Mobilier urbain et espaces | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Tables multi-usages | Nombre | | Nombre | |
| Espaces à utilisation non exclusive (gazons) | Surface m2 | | Surface m2 | |
| Équipements de loisir | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Bornes d'accès wifi | couverture en m2 | | couverture en m2 | |
| Parcours sportifs adaptés pour les femmes | Surface m2 | | Surface m2 | |
| Équipements de confort | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Points d'eau | Nombre | | Nombre | |
| Kiosques commerciaux | Nombre | | Nombre | |
| Espace de jeux pour enfants | Surface m2 | | Surface m2 | |
| Bancs permettant l'allaitement | Nombre | | Nombre | |
| Mobilier permettant de langer les enfants | Nombre | | Nombre | |
| Toilettes | Nombre | | Nombre | |
| Sécurité | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Clôture extérieure transparente | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Végétalisation et la vision de l'espace pensés en synergie | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Valeur d'éclairement mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement | en lux | | en lux | |
| Éléments d'embellissement (fleurs, fresques murales...) | Nombre | | Nombre | |

Liste des points à examiner lors du diagnostic et de la réception :TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITE

| Points à examiner lors du diagnostic et de la réception | Diagnostic à renseigner avant l'aménagement | | Réception à renseigner après l'aménagement | |
|---|--|--------------|---|-------------------------|
| | Respect / Non-respect | Appréciation | Respect / Non-respect | Appréciation de l'écart |
| Appréciation générale | | | | |
| Accessibilité par les transports en commun et l'usage de mobilités douces | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Terrains sportifs de proximité, si besoin intégrés sur les places ou dans les parcs, à proximité des quartiers d'habitation | en mètres | | en mètres | |
| Présence de parkings à vélo | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Sécurité | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Clôture extérieure protectrice à mi-hauteur | en mètres | | en mètres | |
| Clôture extérieure protectrice non opaque | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Valeur d'éclairement à l'intérieur et aux abords des terrains mesurée au sol minimale de 20 lux tout au long du cheminement | en lux | | en lux | |
| Équipements adaptés aux pratiques sportives féminines | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Installation sportives qui contribuent à la mixité (tables de ping-pong, badminton ou volley...) | Nombre | | Nombre | |
| Surfaces planes pour pratiquer l'aérobic, le stretching, le tai-chi, etc | Surface en m2 | | Surface en m2 | |
| Éléments d'ombrage | Oui / Non | | Oui / Non | |
| Éléments d'ombrage permettant la pratique du sport en journée | Surface en m2 | | Surface en m2 | |

Grille des indicateurs de suivi



Grille des indicateurs de suivi : VOIRIE

| Suivi de l'aménagement à réaliser pendant les travaux et à la livraison | Quantités | | Appréciation |
|---|-----------------------------|-----------------------------|--------------|
| | Avant aménagement | Après aménagement | |
| A) Données générales sur la voirie | | | |
| - Appréciation générale | | | |
| B) Accessibilité | | | |
| Rampes d'accès aux trottoirs | | | |
| - Présence dans les lieux stratégiques pour les femmes (passages piétons, marchés, abords d'écoles...) | Nombre : Nombre : | Nombre : Nombre : | |
| - Bande d'éveil de vigilance | | | |
| Dallage de la voirie | | | |
| - Résistant aux chocs, intempéries, racines d'arbres | | | |
| - Facilement remplaçable en cas de travaux | m2 : | m2 : | |
| - Antidérapant | | | |
| Mobilier urbain pour réduire le stationnement sauvage installé à des endroits stratégiques | | | |
| - Potelets classiques | Nombre : | Nombre : | |
| - Potelets végétalisés ou bacs à fleurs pour contribuer à l'embellissement des rues | Nombre : | Nombre : | |
| Trottoirs permettant la circulation piétonne | | | |
| - Largeur d'au moins 1,40 m hors obstacle (arbre, poteau, marche, dénivelé, potelet, etc.) | ml (longueur du trottoir) : | ml (longueur du trottoir) : | |
| Pistes cyclables | | | |
| - Présence pour encourager l'utilisation du vélo | ml : | ml : | |
| C) Sécurité piétonne | | | |
| Matérialisation des passages piétons | | | |
| - Mise en place de passages piétons et ralentisseurs sur les axes principaux, visible par les automobilistes | Nombre : | Nombre : | |
| Feux de circulation | | | |
| - Présence de feux de circulation dans les espaces fréquentés par les femmes | Nombre : | Nombre : | |
| - Systèmes de bouton-poussoir activable par les piétons pour faire passer le feu au rouge (par rapport au total de feux de circulation) | % : | % : | |

Grille des indicateurs de suivi : VOIRIE

| | | | |
|---|---|---|--|
| Eclairage et visibilité | | | |
| - Utilisation d'ampoules LED par rapport à d'autres types d'ampoules | % : | % : | |
| - Eclairage direct de la rue par les lampadaires (par rapport à un éclairage indirect) | % : | % : | |
| - Fonctionnement de l'éclairage | Oui / Non | Oui / Non | |
| - Uniquement pour les rues étroites : fixations murales par rapport à des fixations sur poteau | % : | % : | |
| - Hauteur de feu appropriée des luminaires (entre 4,5 et 5,5 m de hauteur pour bien éclairer les piétons) | Hauteur des luminaires Espacement des luminaires | Hauteur des luminaires Espacement des luminaires | |
| - Espacement approprié des luminaires (2,5 à 3 fois la hauteur du pôle) | Nombre : | Nombre : | |
| - Installation de miroirs convexes pour les coins de ruelles | | | |
| D) Aménité | | | |
| Eléments de confort | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence d'éléments d'ombrage | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de toilettes discrètes | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de bancs à intervalle régulier | | | |
| Eléments d'embellissements | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence d'éléments d'embellissement (fleurs, fresques murales...) | | | |
| Signalétique inclusive | % : | % : | |
| - Présence de plaques (par rapport à des voiries sans plaques) | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de plans de quartier facile à lire | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de panneaux indicateurs avec pictogrammes | | | |

Grille des indicateurs de suivi : PLACE

| Suivi de l'aménagement à réaliser pendant les travaux et à la livraison | Quantités | | Appréciation |
|---|----------------------------------|--------------------------------|--------------|
| | Avant aménagement | Après aménagement | |
| A) Données générales sur la place ou placette | | | |
| - Appréciation générale | | | |
| B) Renforcer la sécurité | | | |
| - Présence d'une zone tampon pour limiter les nuisances (sonores) | Volume sonore de la place (Db) : | Volume sonore de la place (Db) | |
| - Présence de poubelles | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence d'un éclairage suffisant et adapté | Nombre de lampadaires | Nombre de lampadaires | |
| C) Equiper pour la sociabilité et la mixité | | | |
| Usage mixte des bancs | | | |
| - Présence de bancs utilisant des matériaux peu sensibles à la chaleur ou au froid | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de bancs à allaitement | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de bancs pour le repos | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de bancs favorisant la sociabilité | Nombre : | Nombre : | |
| Présence de tables | | | |
| - Présence de tables | Nombre : | Nombre : | |
| Ombre | | | |
| - Présence d'installations pour faire de l'ombre (auprès des tables, bancs, kiosques, jeux pour enfants etc.) | Nombre : | Nombre : | |
| Wifi | | | |
| - Présence d'un accès wifi gratuit | Oui / Non | Oui / Non | |
| D) Garantir l'aménité et l'esthétique urbaine | | | |
| Amélioration de l'expérience sensorielle | | | |
| - Présence d'arbres fruitiers | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de toilettes | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de bancs à allaitement et pour langer les enfants | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence d'éléments d'embellissement (fleurs, fresques murales...) | Nombre : | Nombre : | |
| Jeux pour enfants | | | |
| - Présence d'espaces de jeux pour enfants | Surface m2 : | Surface m2 : | |
| - Jeux pour enfants adaptés à tout âge | Nombre : | Nombre : | |
| - Jeux d'eau | Nombre : | Nombre : | |
| Bornes fontaines | | | |
| - Présence de bornes fontaines | Nombre : | Nombre : | |

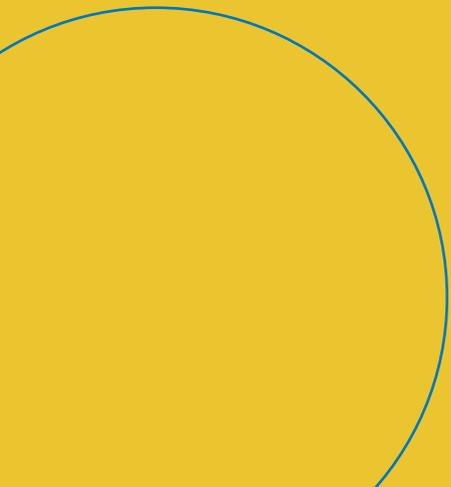
Grille des indicateurs de suivi : ESPACE VERT

| Suivi de l'aménagement à réaliser pendant les travaux et à la livraison | Quantités | | Appréciation |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------|
| | Avant aménagement | Après aménagement | |
| A) Données générales sur les espaces verts | | | |
| - Appréciation générale | | | |
| B) Proximité et accessibilité | | | |
| Proximité des espaces verts | Nombre de panneaux indicateurs | Nombre de panneaux indicateurs | |
| - Pour les parcs et forêts : existence d'une zone d'attente dédiée pour les transports publics | Oui / Non | Oui / Non | |
| Rampes d'accès | | | |
| - Présence de rampes d'accès aux abords de l'espace vert | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de rampes d'accès à l'intérieur de l'espace vert | Nombre : | Nombre : | |
| C) Mixité des fonctions et usages | | | |
| Mobilier urbain | | | |
| - Présence de tables | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence d'un accès wifi | Oui / Non | Oui / Non | |
| - Présence de points d'eau | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de kiosques pour s'alimenter | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence d'espace de jeux pour enfants | Surface m2 : | Surface m2 : | |
| - Présence de bancs à allaitement et pour langer les enfants | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence de toilettes | Nombre : | Nombre : | |
| Hybridité de l'espace | | | |
| - Présence d'une surface pouvant servir à plusieurs usages (ex: gazon) | Surface m2 : | Surface m2 : | |
| - Présence d'un parcours sportif adapté pour les femmes | Oui / Non | Oui / Non | |
| D) Sécurité et sentiment de sécurité | | | |
| - Présence d'une clôture extérieure transparente | Oui / Non | Oui / Non | |
| - Présence d'un éclairage adapté | Nombre : | Nombre : | |
| - Fonctionnement de l'éclairage | Oui / Non | Oui / Non | |
| - Présence d'éléments d'embellissement (fleurs, fresques murales...) | Nombre : | Nombre : | |

Grille des indicateurs de suivi : TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITE

| Suivi de l'aménagement à réaliser pendant les travaux et à la livraison | Quantités | | Appréciation |
|--|-------------------|-------------------|--------------|
| | Avant aménagement | Après aménagement | |
| A) Données générales sur le terrain de sport | | | |
| - Appréciation générale | | | |
| B) Sécurité des abords | | | |
| Clôtures | | | |
| - Clôtures intérieures du ou des terrains de sport à mi-hauteur | Oui / Non | Oui / Non | |
| - Clôture extérieure transparente pour dissuader le regard sans l'obstruer complètement | Oui / Non | Oui / Non | |
| Eclairage | | | |
| - Eclairage suffisant et adapté | Nombre : | Nombre : | |
| - Fonctionnement des éclairages | Oui / Non | Oui / Non | |
| B) Diversité des usages | | | |
| - Présence d'installations sportives qui contribuent à la mixité (tables de ping-pong, badminton ou volley...) | Nombre : | Nombre : | |
| - Présence d'une surface plane multi-usages (pour stretching, etc.) | Oui / Non | Oui / Non | |
| C) Aménité | | | |
| - Présence d'installations d'ombrage | Surface m2 : | Surface m2 : | |
| - Présence d'un parking à vélo | Oui / Non | Oui / Non | |

**Grille
d'évaluation
d'impact de
l'aménagement**



Evaluation d'impact de l'aménagement : VOIRIE

| Evaluation de l'aménagement à réaliser à moyen et court termes (à 6 mois, puis tous les ans) | Etat observé (bon état, état moyen, mauvais état) | |
|---|--|--|
| Etat de la voirie | état | |
| Déchets ramassés régulièrement et propreté (gestion) | Oui / Non | |
| Nom donné au lieu faisant référence à une figure historique féminine (gestion) | Oui / Non | |
| Rampes d'accès aux trottoirs | état | |
| Dallage de la voirie | état | |
| Mobilier urbain pour réduire le stationnement sauvage installé à des endroits stratégiques | état | |
| Potelets classiques | état | |
| Potelets végétalisés ou bacs à fleurs pour contribuant l'embellissement des rues | état | |
| Trottoirs permettant la circulation piétonne | état | |
| Arbre, poteau, marche, dénivelé, potelet, etc. | état | |
| Encombrement des trottoirs (gestion) | Oui / Non | |
| Pistes cyclables et leur aménagement (signalétique) | état | |
| Encombrement des pistes cyclables | Oui / Non | |
| Passages piétons | état | |
| Feux de circulation | état | |
| Systèmes de bouton-poussoir | état | |
| Systèmes d'alerte sonore | état | |
| Eclairage et visibilité | état | |
| Miroirs convexes | état | |
| Eléments de confort | état | |
| Eléments d'ombrage | état | |
| Poubelles | état | |
| Toilettes publiques | état | |
| Bancs à intervalle régulier | état | |
| Eléments d'embellissements | état | |
| Eléments d'embellissement (fleurs, fresques murales...) | état | |
| Signalétique inclusive | état | |
| Plaques (par rapport à des voiries sans plaques) | état | |
| Plans de quartier facile à lire | état | |
| Panneaux indicateurs avec pictogrammes | état | |

Evaluation d'impact de l'aménagement : VOIRIE

Suivi de l'appropriation de l'espace public par les femmes et filles à réaliser via un comptage et données statistiques avant aménagement et après aménagement

| Fréquentation de la place par sexe | | |
|---|-------------|--|
| Du lundi au jeudi - en journée | % de femmes | |
| Du lundi au jeudi - en soirée | % de femmes | |
| Vendredi ou Week-end - en journée | % de femmes | |
| Vendredi ou Week-end - en soirée | % de femmes | |
| Mobilité | | |
| Femmes assises sur la voirie (sur un banc, etc.) par rapport aux femmes debout | % du total | |
| Femmes pratiquant le vélo (par rapport au total de femmes) | % du total | |
| Femmes marchant à pied (par rapport au total de femmes) | % du total | |
| Sécurité | | |
| Plaintes pour violence ou harcèlement soumise par des femmes à la police durant la dernière année | Nombre | |
| Accidents de la circulation enregistrés par la police durant la dernière année | Nombre | |

Indices à contrôler dans le cadre d'une enquête de terrain sur un échantillon de 10-30 personnes suivant la taille du lieu

| | | |
|---|------------|--|
| Femmes enquêtées par tranche d'âge | | |
| 0-18 | % du total | |
| 19-35 | % du total | |
| 36-65 | % du total | |
| 66+ | % du total | |
| Femmes enquêtées par niveau d'éducation | | |
| Bac ou moins | % du total | |
| Etudes supérieures | % du total | |
| Statut matrimonial | | |
| Femmes mariées | % du total | |
| Femmes non mariées | % du total | |
| Enfants | | |
| 0 | % du total | |
| 1 ou 2 | % du total | |
| 3+ | % du total | |

Evaluation d'impact de l'aménagement : VOIRIE

| | | |
|---|--------------------------------------|--|
| Sentiment de bien être ou de sécurité, et satisfaction des usagères | | |
| Indice de développement d'une sociabilité du lieu | | |
| Les usagères ont-elles établis des nouveaux liens de sociabilité dans cette voirie ? | Oui / Non | |
| Les usagères jugent-elles cet endroit comme pouvant être fréquentés avec leurs amis et leurs familles ? | De 1 à 5 (5 étant très fréquentable) | |
| Indice sur la possibilité d'exercer des activités dans le lieu | | |
| Les usagères fréquentent ils/elles cette voirie pour effectuer des activités (discuter, surveiller les enfants) ? | Oui / Non | |
| Se sentent elles à l'aise pour exercer ces activités ? | De 1 à 5 (5 étant très à l'aise) | |
| Indice de réponse aux besoins exprimés | Liste | |
| Quels besoins sont exprimés par les usagères (accessibilité, mobilité, propreté etc.) ? | | |
| Sont-ils/elles satisfaites ? | De 1 à 5 (5 étant très satisfaites) | |

Evaluation d'impact de l'aménagement : PLACE

| Evaluation de l'aménagement à réaliser à moyen et court termes (à 6 mois, puis tous les ans) | Etat observé (bon état, état moyen, mauvais état) | |
|---|--|--|
| Etat de la place | état | |
| Déchets ramassés régulièrement et propreté (gestion) | Oui / Non | |
| Nom donné au lieu faisant référence à une figure historique féminine (gestion) | Oui / Non | |
| Accessibilité et sécurité | | |
| Zone tampon limitant les nuisances (murets, arbustes ou bacs à plantes ; et/ou espace élargi entre la rue et la place) | état | |
| Poubelles | état | |
| Eclairage | état | |
| Mobiliers urbains | | |
| Bancs utilisant des matériaux peu sensibles à la chaleur ou au froid | état | |
| Bancs à allaitement | état | |
| Bancs pour le repos | état | |
| Bancs favorisant la sociabilité | état | |
| Tables | état | |
| Éléments d'ombrage | | |
| En matériaux durables : structures végétales ou structures en tissu ou structures permanentes (béton ou bois) | état | |
| Équipements de confort | | |
| Bancs permettant un usage mixte (bancs pour la sociabilité, bancs pour l'allaitement, repos), confortable et visibles | état | |
| Bancs utilisant des matériaux peu sensibles à la chaleur ou au froid | état | |
| Bancs permettant l'allaitement | état | |
| Bancs pour le repos | état | |
| Bancs favorisant la sociabilité | état | |
| Tables multi-usages (sociabilité, pique-niquer, jouer, étudier) | état | |
| Toilettes publiques, accessibles discrètement, permettant le change des enfants et en plus grand nombre pour les femmes | état | |
| Bornes fontaines limitant le gaspillage en eau | état | |
| Équipements de loisir | | |
| Bornes d'accès libre au wifi | état | |
| Jeux pour enfants adaptés à tous les âges | état | |
| Fontaines sèches dans les villes de grande chaleur | état | |

Evaluation d'impact de l'aménagement : PLACE

| Amélioration de l'expérience sensorielle | | |
|---|------|--|
| Arbres fruitiers | état | |
| Toilettes publiques | état | |
| Bancs à allaitement | état | |
| Mobilier permettant de langer les enfants | état | |
| Poubelles | état | |
| Éléments d'embellissement (fleurs, fresques murales...) | état | |

Suivi de l'appropriation de l'espace public par les femmes et filles à réaliser via un comptage et données statistiques avant aménagement et après aménagement

| Fréquentation de la place par sexe | |
|---|-------------|
| Du lundi au jeudi - en journée | % de femmes |
| Du lundi au jeudi - en soirée | % de femmes |
| Vendredi ou Week-end - en journée | % de femmes |
| Vendredi ou Week-end - en soirée | % de femmes |
| Sécurité | |
| Plaintes pour violence ou harcèlement soumissionnées par des femmes à la police dans le lieu durant la dernière année | Nombre |

Indices à contrôler dans le cadre d'une enquête de terrain réalisée sur un échantillon de 10-30 personnes suivant la taille du lieu

| Femmes enquêtées par tranche d'âge | |
|------------------------------------|------------|
| 0-18 | % du total |
| 19-35 | % du total |
| 36-65 | % du total |
| 66+ | % du total |

Evaluation d'impact de l'aménagement : PLACE

| | |
|--|---|
| Femmes enquêtées par niveau d'éducation | |
| Bac ou moins | % du total |
| Etudes supérieures | % du total |
| Statut matrimonial | |
| Femmes mariées | % du total |
| Femmes non mariées | % du total |
| Enfants | |
| 0 | % du total |
| 1 ou 2 | % du total |
| 3+ | % du total |
| Sentiment de bien être ou de sécurité, et satisfaction des usagères | |
| Indice de développement d'une sociabilité du lieu | |
| Les usagères ont-elles établis des nouveaux liens de sociabilité sur cette place ? | Oui / Non |
| Les usagères jugent-elles cet endroit comme pouvant être fréquentés avec leurs amis et leurs familles ? | De 1 à 5 (5 étant très fréquentable) |
| Indice sur la possibilité d'exercer des activités dans le lieu | |
| Les usagères fréquentent ils/elles cette place pour effectuer des activités (discuter, surveiller les enfants) ? | Oui / Non De 1 à 5 (5 étant très à l'aise) |
| Se sentent elles à l'aise pour exercer ces activités ? | |
| Indice de réponse aux besoins exprimés | |
| Quels besoins sont exprimés par les usagères (accessibilité, mobilité, propreté etc.) ? | Liste |
| Sont-ils/elles satisfaites ? De 1 à 5 (5 étant très satisfaites) | De 1 à 5 (5 étant très satisfaites) |

Evaluation d'impact de l'aménagement : ESPACE VERT

| Evaluation de l'aménagement à réaliser à moyen et court termes (à 6 mois, puis tous les ans) | Etat observé (bon état, état moyen, mauvais état) | |
|---|--|--|
| Etat de l'espace vert | état | |
| Déchets ramassés régulièrement et propreté (gestion) | Oui / Non | |
| Nom donné au lieu faisant référence à une figure historique féminine (gestion) | Oui / Non | |
| Accessibilité | | |
| Zones d'attente dédiées pour les transports publics | état | |
| Pentes aménagées avec rampes d'accès avec paliers de repos | état | |
| Signalétique explicite, fréquente, régulière et inclusive | état | |
| Rampes d'accès aux abords de l'espace vert | état | |
| Rampes d'accès à l'intérieur de l'espace vert | état | |
| Mobilier urbain et espaces | | |
| Tables multi-usages | état | |
| Espaces à utilisation non exclusive (gazons) | état | |
| Équipements de loisir | | |
| Bornes d'accès wifi | | |
| Parcours sportifs adaptés pour les femmes | | |
| Équipements de confort | | |
| Points d'eau | état | |
| Kiosques commerciaux | état | |
| Espace de jeux pour enfants | état | |
| Bancs permettant l'allaitement | état | |
| Mobilier permettant de langer les enfants | état | |
| Toilettes | état | |
| Sécurité et sentiment de sécurité | | |
| Clôture extérieure transparente | état | |
| Végétalisation | état | |
| Éclairage | état | |
| Éléments d'embellissement (fleurs, fresques murales...) | état | |
| Existence d'un système de gardiennage du lieu (gestion) | Oui / Non | |

Evaluation d'impact de l'aménagement : ESPACE VERT

Suivi de l'appropriation de l'espace public par les femmes et filles à réaliser via un comptage et données statistiques avant aménagement et après aménagement

| | | |
|---|-------------|--|
| Fréquentation de la place par sexe | | |
| Du lundi au jeudi - en journée | % de femmes | |
| Du lundi au jeudi - en soirée | % de femmes | |
| Vendredi ou Week-end - en journée | % de femmes | |
| Vendredi ou Week-end - en soirée | % de femmes | |
| Sécurité | | |
| Plaintes pour violence ou harcèlement soumises par des femmes à la police dans le lieu durant la dernière année | Nombre | |

Indices à contrôler dans le cadre d'une enquête de terrain d'un échantillon de 10-30 personnes suivant la taille du lieu

| | | |
|---|------------|--|
| Femmes enquêtées par tranche d'âge | | |
| 0-18 | % du total | |
| 19-35 | % du total | |
| 36-65 | % du total | |
| 66+ | % du total | |
| Femmes enquêtées par niveau d'éducation | | |
| Bac ou moins | % du total | |
| Etudes supérieures | % du total | |
| Statut matrimonial | | |
| Femmes mariées | % du total | |
| Femmes non mariées | % du total | |
| Enfants | | |
| 0 | % du total | |
| 1 ou 2 | % du total | |
| 3+ | % du total | |
| | | |

Evaluation d'impact de l'aménagement : ESPACE VERT

| | | |
|--|--------------------------------------|--|
| Sentiment de bien être ou de sécurité, et satisfaction des usagères | | |
| Indice de développement d'une sociabilité du lieu | | |
| Les usagères ont-elles établis des nouveaux liens de sociabilité dans cet espace vert ? | Oui / Non | |
| Les usagères jugent-elles cet endroit comme pouvant être fréquentés avec leurs amis et leurs familles ? | De 1 à 5 (5 étant très fréquentable) | |
| Indice sur la possibilité d'exercer des activités dans le lieu | | |
| Les usagères fréquentent ils/elles cet espace vert pour effectuer des activités (discuter, surveiller les enfants) ? | Oui / Non | |
| Se sentent elles à l'aise pour exercer ces activités ? | De 1 à 5 (5 étant très à l'aise) | |
| Indice de réponse aux besoins exprimés | | |
| Quels besoins sont exprimés par les usagères (accessibilité, mobilité, propreté etc.) ? | Liste | |
| Sont-ils/elles satisfaites ? | De 1 à 5 (5 étant très satisfaites) | |

Evaluation d'impact de l'aménagement : TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITE

| Evaluation de l'aménagement à réaliser à moyen et court termes (à 6 mois, puis tous les ans) | Etat observé (bon état, état moyen, mauvais état) | |
|---|--|--|
| Etat du terrain de sport | état | |
| Déchets ramassés régulièrement et propreté (gestion) | Oui / Non | |
| Nom donné au lieu faisant référence à une sportive célèbre (gestion) | Oui / Non | |
| Accessibilité par les transports en commun et l'usage de mobilités douces | | |
| Terrains sportifs de proximité, si besoin intégrés sur les places ou dans les parcs, à proximité des quartiers d'habitation | état | |
| Parkings à vélo | état | |
| Clôtures | | |
| Clôtures intérieures du ou des terrains de sport à mi-hauteur | état | |
| Clôture extérieure transparente pour dissuader le regard sans l'obstruer complètement | état | |
| Eclairage | état | |
| Équipements adaptés aux pratiques sportives féminines | état | |
| Installation sportives qui contribuent à la mixité (tables de ping-pong, badminton ou volley...) | état | |
| Surfaces planes pour pratiquer l'aérobic, le stretching, le tai-chi, etc | état | |
| Horaires réservés aux femmes de manière temporaire et transitoire (gestion) | Oui / Non | |
| Priorité donnée aux équipes féminines et/ou mixtes pour la location des terrains (gestion) | Oui / Non | |
| Éléments d'ombrage | état | |
| Éléments d'ombrage permettant la pratique du sport en journée | état | |

Suivi de l'appropriation de l'espace public par les femmes et filles à réaliser via un comptage et données statistiques avant aménagement et après aménagement

| | | |
|------------------------------------|-------------|--|
| Fréquentation de la place par sexe | | |
| Du lundi au jeudi - en journée | % de femmes | |
| Du lundi au jeudi - en soirée | % de femmes | |
| Vendredi ou Week-end - en journée | % de femmes | |
| Vendredi ou Week-end - en soirée | | |
| Activités | % du total | |
| Femmes pratiquant un sport | | |

Evaluation d'impact de l'aménagement : TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITE

Indices à contrôler dans le cadre d'une enquête de terrain sur un échantillon de 10-30 personnes suivant la taille du lieu

| | | |
|---|--------------------------------------|--|
| Femmes enquêtées par tranche d'âge | | |
| 0-18 | % du total | |
| 19-35 | % du total | |
| 36-65 | % du total | |
| 66+ | % du total | |
| Femmes enquêtées par niveau d'éducation | | |
| Bac ou moins | % du total | |
| Etudes supérieures | % du total | |
| Statut matrimonial | | |
| Femmes mariées | % du total | |
| Femmes non mariées | % du total | |
| Enfants | | |
| 0 | % du total | |
| 1 ou 2 | % du total | |
| 3+ | % du total | |
| Sentiment de bien être ou de sécurité, et satisfaction des usagères | | |
| Indice de développement d'une sociabilité du lieu | | |
| Les usagères ont-elles établis des nouveaux liens de sociabilité sur ce terrain de sport ? | Oui / Non | |
| Les usagères jugent-elles cet endroit comme pouvant être fréquentés avec leurs amis et leurs familles ? | De 1 à 5 (5 étant très fréquentable) | |
| Indice sur la possibilité d'exercer des activités dans le lieu | | |
| Les usagères fréquentent ils/elles cette voirie pour effectuer des activités (discuter, faire du sport, surveiller les enfants/adolescents) ? | Oui / Non | |
| Se sentent elles à l'aise pour exercer ces activités ? | De 1 à 5 (5 étant très à l'aise) | |
| Indice de réponse aux besoins exprimés | | |
| Quels besoins sont exprimés par les usagères (accessibilité, mobilité, propreté etc.) ? | Liste | |
| Sont-ils/elles satisfaites ? | De 1 à 5 (5 étant très satisfaites) | |

**Cahier des
Prescriptions
Spéciales type**

Cahier des Prescriptions Spéciales
Etude de conception et d'aménagement de
l'espace public « xxxxxxxx » sensible au genre

Entre

Le Maître d'Ouvrage « XXXXXXXX »

ET

Le prestataire « XXXXXXXXXXXX »

Article 1 – **Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet la conception architecturale d'un projet d'aménagement d'un espace public intégrant l'aspect genre.

L'étude de conception architecturale et d'aménagement de ce projet inclura :

- Un diagnostic et une définition des besoins du projet, notamment en termes d'accessibilité des femmes et des filles ;
- Des pièces graphiques respectant les exigences techniques d'accessibilité aux espaces publics.

Article 2 – **Contexte du projet**

Ce projet nommé [à compléter] est situé dans la commune de [à compléter], province ou préfecture de [à compléter], à proximité des quartiers [à compléter] et qui peut desservir [à compléter] de population, dont [à compléter] % du sexe féminin.

Conscient de l'intérêt de créer des espaces publics où toutes les catégories de population, notamment les femmes, les filles, les enfants, les personnes âgées et à mobilité réduite, en particulier trouveront leur place et en toute sécurité, sans créer de zone d'appropriation exclusive, la collectivité territoriale [à compléter] souhaite mettre en œuvre un projet de requalification/d'aménagement sensible au genre du site [à compléter] .

Article 3 – **Périmètre de l'étude**

Le périmètre de l'étude correspond à l'espace public [à compléter], d'une superficie de [à compléter] et localisé au sein de [commune / quartier / affectation urbanistique : à préciser]. L'état actuel du site est [aménagé / dégradé / terrain nu : à préciser].

La carte de localisation du site est comme suit : [à compléter].

Article 4 – **Objectifs de la mission**

Il s'agit au travers de cette mission, qui précède le montage financier, de définir, en fonction des besoins spécifiques identifiés, les aménagements nécessaires pour rendre l'espace accessible à tous et plus particulièrement aux femmes et aux filles, aux enfants, aux personnes âgées et à mobilité réduite, et préciser les spécificités techniques à introduire dans le projet pour qu'il réponde à leurs besoins.

Une attention particulière sera portée dans ce cadre à la notion de genre et d'espace public, en prenant notamment en compte les éléments déclinés dans le Guide référentiel pour des espaces publics urbains plus accessibles aux femmes et aux filles développé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, en partenariat avec ONU Femmes.

1 Il peut s'agir autant d'un projet de réaménagement de voirie, place, espace vert ou terrain de sport, ou d'espace qui imbrique plusieurs fonctions de ces espaces.

Le mandataire de l'étude et de la conception est réputé avoir pris connaissance du « Guide référentiel » joint au présent cahier de prescriptions spéciales. Les méthodes à mettre en place pour réaliser le diagnostic seront sélectionnées parmi celles présentées dans l'annexe méthodologique du guide (marches exploratoires, questionnaires, micro-trottoir, etc.) et appliqueront les points à examiner par type d'espace public. Le diagnostic présentera l'historique de la démarche/méthode de projet et notamment :

- Les actions éventuelles déjà entreprises en vue de réaliser le projet
- Toute autre information pertinente pour mieux comprendre le contexte

Faisant suite au diagnostic ainsi réalisé, le mandataire de l'étude et de la conception veillera à appliquer les prescriptions techniques énumérées dans le « Guide référentiel pour des espaces publics urbains plus accessibles aux femmes et aux filles ».

L'étude précisera en particulier les normes et caractéristiques des aménagements et du mobilier urbain à inclure dans le projet d'aménagement de l'espace public objet de cette étude.

Selon les aménagements identifiés et à envisager, l'architecte-paysagiste sera chargé de réaliser les plans détaillés des aménagements avant d'engager les travaux.

Dans les cas simples le cahier des charges de l'entreprise de travaux pourra être directement issu de la présente étude de programmation.

Article 5 – **Contenu de l'étude**

Le travail de programmation de l'espace public s'articulera autour de trois phases :

- a La méthodologie du mandataire ;
- b L'analyse diagnostique : Diagnostics territorial et social axé au genre ;
- c Les pièces graphiques cotées qui précisent le respect des exigences techniques (largeur des passages, valeur de la pente,) ainsi que la maquette définitive du projet sensible au genre.

1- Méthodologie : le mandataire soumettra un rapport méthodologique bien détaillé, précis et approfondi sur la méthodologie et l'approche qu'il compte entreprendre pour réaliser cette étude. La méthodologie se référera au guide et aux outils qui y sont proposés. Le rapport devra présenter un chronogramme et les missions de son équipe d'experts.

2- Analyse diagnostique : Cette phase consistera dans la réalisation d'un diagnostic fondé sur le genre et sera scindée en deux sous-étapes : Diagnostic territorial et diagnostic social axé au genre. Elles se présentent comme suit :

Sous-étape 1- : Diagnostic territorial

Lors de cette étape, le mandataire est appelé à mener des entretiens et à organiser des réunions avec les personnes ressources institutionnelles et partenaires du maître d'ouvrage.

Il est également appelé à réaliser un diagnostic territorial sur l'environnement où se situe le site, objet de cette étude, et de son environnement.

- Le détail des objectifs et des enjeux appréhendés lors des réunions et ateliers, (selon l'importance du projet avec le maître de l'ouvrage et les acteurs que ce dernier veut associer à la conception, la réalisation et/ou à la future animation du projet réalisé.

Des ateliers d'échanges et d'identifications des besoins pourront être organisés avec la société civile (quelques associations locales), quelques établissements scolaires du quartier, toute institution ayant une plus-value au projet, et les habitants du quartier ; ...

- L'analyse du site et son insertion dans son environnement urbain élargi (l'analyse commence par un état des lieux du site : composantes, contraintes, avantages ...) en fonction des problématiques :
 - o Localisation de l'espace public clef autour du site ainsi que ses caractéristiques en termes de dimensionnement, état et qualité du mobilier urbain et de la trame viaire, trame verte et bleue ; ...
 - o Identification et localisation des logements, de l'offre de services publics, et des activités économiques et commerciales situées à proximité, opportunité de la localisation, points forts, points faibles, ...

Ce diagnostic de terrain analysera la zone d'influence du projet et estimera dans quelle mesure les équipements et aménagements existants répondent, pas du tout, partiellement ou entièrement aux besoins. Pour cela il estimera la population desservie, la distance aux aménagements existants et l'écart entre les aménagements existants et ceux qui seront nécessaires au projet. Ce rapport définira les besoins en termes de quantité, par type d'équipement. L'étude de l'environnement du site aidera à argumenter les besoins qui seront identifiés pour le projet, objet de cette étude.

- Le cadrage de la situation réglementaire dans les documents d'urbanisme et éventuellement, d'autres documents réglementaires ; ...
- L'analyse (sociologique, culturelle et/ou anthropologique) préliminaire des pratiques de l'espace public à aménager, appréhendée via plusieurs visites de terrain et à des heures et jours (voire saisons) différents afin d'analyser les types de fréquentation : hommes, femmes, enfants, l'utilisation de l'espace (détente, espace de jeux...), degré de sécurité, ...

A l'issue de cette première étape de cette phase, une ébauche de formulation du rapport d'analyse est entamée et les pistes d'hypothèses approfondies lors de la seconde phase de cette étude.

Sous-étape 2 : Diagnostic social sensible au genre

A l'issue des résultats de l'étape précédente, les pistes d'hypothèses préalablement identifiées seront à approfondir lors de cette seconde sous-phase.

Des ateliers participatifs avec la société civile, les établissements scolaires avoisinant le site objet de l'étude, maison de jeunes (ou autre institution ayant plus-value), les habitant.e.s du quartier sont à organiser. Des marches ou balades participatives, des concours d'idées et des focus groups pourront avoir lieu afin d'approfondir les hypothèses préalablement exposées et de finaliser l'identification des besoins avec précision d'aménagement sensible au genre du site objet de l'étude³. Cette phase doit définir :

- Toutes les contraintes détaillées à prendre en compte classées par thème
- Toutes les fonctions et améliorations fonctionnelles attendues
- Le type de publics, d'usages et de fréquentation visés. Une attention particulière sera portée à la prise en compte du public que représentent les femmes et les filles.

A l'issue de ce travail de terrain, le rapport d'analyse final relatif à la formulation des besoins des habitant.e.s validé par le maître d'ouvrage sera mis à la disposition de l'architecte-urbaniste qui établira la conception finale du projet sensible au genre.

3- Les pièces graphiques cotées et la maquette définitives du projet sensible au genre :

Le rapport d'analyse final relatif à la formulation des besoins des habitant.e.s sera mis à la disposition de l'architecte-urbaniste qui se chargera d'établir plusieurs variantes du projet en tenant compte des critères précisés dans ce rapport mettant en relief les besoins identifiés exprimés par la population concernée et plus particulièrement des femmes et des filles.

Les orientations d'aménagement pourront faire l'objet d'une ou de plusieurs variantes ou variantes en fonction du système de circulation, des fonctions et usages, des populations cibles, etc. Elles feront l'objet d'un arbitrage de la maîtrise d'ouvrage.

Le document « Programme » proprement dit, pourra être structuré comme suit :

- Les pièces graphiques cotées détaillées et la maquette comprenant la liste des aménagements à réaliser pour satisfaire aux besoins des usager.e.s, par type d'aménagement. Quantités par type d'aménagement ou d'objets (bancs, kiosques, WC, tables à langer, place de jeux, terrains de sport, etc.).

³ Voir l'annexe méthodologique du « Guide référentiel pour des espaces publics urbains plus accessibles pour les femmes et les filles »

- Schéma fixant les emplacements approximatifs des différentes fonctions, les unes par rapport aux autres, et esquissant l'aménagement de l'espace public.
- Estimation des coûts d'aménagement et le cas échéant, de gestion durable du projet.

Une fois les orientations et les objectifs bien définis et que la variante retenue est validée définitivement par le maître d'ouvrage, l'architecte/ingénieur procédera au montage financier de la version du projet retenue.

A base de ce montage financier, le maître d'ouvrage entamera la recherche de fonds. Une série de bailleurs de fonds sont illustrés dans le guide référentiel d'intégration du genre dans les projets d'aménagements urbains ».

Article 6 – **Organisation de la maîtrise d'ouvrage**

Le mandataire de l'étude et de la conception du projet proposera le nombre de réunions qui lui paraît nécessaire, mais au moins :

- Une réunion de lancement avec la maîtrise d'ouvrage
- Des entretiens avec les personnes ressources (acteurs institutionnels au niveau territorial, associations concernées par le projet, représentants de la société civile, désignés par la Maîtrise d'Ouvrage)
- Une réunion avec le maître d'ouvrage pour chaque séquence

Article 7 – **Documents à fournir**

Le rapport d'étude devra être conçu de façon succincte et simple pour fournir les informations suivantes :

- La note méthodologique ;
- Le rapport des résultats de l'analyse diagnostique (la phase d'enquête et d'évaluation qualitative et quantitative des besoins, ...).
- Document-programme des aménagements à réaliser avec les différentes variantes ;
- Les pièces graphiques cotées et la maquette de l'esquisse d'aménagement de la variante retenue définitivement ainsi que son montage financier.

Article 8 – **Documents mis à la disposition du mandataire**

Seront mis à la disposition du mandataire :

- Les documents d'urbanisme et autres documents réglementaires pertinents
- Guide référentiel pour des espaces publics urbains plus accessibles pour les femmes et les filles et ses annexes (guide méthodologique, grilles de points à examiner lors du diagnostic et la conception, indicateurs d'évaluation)
- Tout autre document permettant de mieux saisir la manière dont le site est conçu et/ou pratiqué

Article 9 – **Durée d'exécution de l'étude**

Le démarrage de l'étude est prévu en [à compléter].

Durée de l'étude : 5 mois hors délais de validation (NB : la durée est à adapter en fonction de l'ampleur de l'opération).

| Etape I | Etape II | Etape III |
|-------------------------|-------------------------------|--|
| Méthodologie : 15 jours | Analyse diagnostique : 3 mois | Composition technique, architecturale et financière du projet sensible au genre définitivement retenu : 45 jours |

Article 10 – **Nature du mandataire et composition de l'équipe**

Le mandataire de l'étude et de la conception pourra être un bureau d'études, une association ou un architecte.

Le mandataire de l'étude et de la conception devra mettre à disposition une équipe expérimentée dans l'analyse des besoins et la conception d'espaces publics, comprenant notamment les professionnels suivants :

- Architecte-urbaniste et/ou paysagiste
- Sociologue urbain/anthropologue pour l'estimation des besoins en équipements et orienté vers l'approche genre dans l'aménagement
- Le /La chef de projet
 - Sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage
 - Sera obligatoirement présent.e lors des réunions de présentation des travaux à la maîtrise d'ouvrage ou lors des réunions organisée par elle
 - Sera jugé.e sur la base d'un seuil minimal de respect des exigences à atteindre.

Références

1. Bureau du conseiller spécial sur les questions de genre (OSAGI). Disponible sur : <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm> (octobre 2020)
2. Bureau du conseiller spécial sur les questions de genre (OSAGI). Disponible sur : <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm> (octobre 2020)
3. LEFEBVRE, Henri. Le droit à la ville. Paris, Éditions Anthropos, 1968
4. BANQUE MONDIALE, Étude sur le genre et les transports au Maroc : Le cas de Casablanca, 2011
5. Enquête Ménages Déplacements, 2018. Résultats publiés dans CASA Transports SA, Plans de déplacements urbains, premiers résultats et horizons. Disponible sur : <http://casatransport.ma/storage/presses/19-01/nxyvm2ogf37df45ztjardavzz5pxgufanvzz5gq.pdf> (octobre 2020)
6. Observatoire national de la violence faite aux femmes, Premier rapport annuel sur la violence faite aux femmes au Maroc, 2015. Disponible sur : <https://www.social.gov.ma/> (octobre 2020)
7. CITY OF TORONTON, City Planning. Bird-Friendly Development Guidelines. Best Practices Effective Lighting, Avril 2017. Disponible sur : <https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2018/03/8ff6-city-planning-bird-effective-lighting.pdf> (octobre 2020)
8. GLOBAL DESIGNING CITIES INITIATIVE, Global Street Design Guide- Lighting Design Guidance, Dimensions and Spacing, 2015. Disponible sur : <https://globaldesigningcities.org/publication/global-street-design-guide/utilities-and-infrastructure/lighting-and-technology/lighting-design-guidance/> (octobre 2020)
9. Selon l'universitaire Alexander Kira, les femmes passent en moyenne 89 secondes aux toilettes contre 39 secondes pour les hommes in DAVIS, Kathy (Ed.). Embodied Practices : Feminist Perspectives on the Body. SAGE Publications, 1997.
10. UNICEF, La situation des enfants dans le monde. Femmes et enfants, le double dividende de l'égalité des sexes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), New York, 2006
Disponible sur : https://www.unicef.org/french/publications/index_36587.html (octobre 2020)
11. Association Forestière Québec Métropolitain – AFQM : une ceinture d'arbre de 30 mètres d'épaisseur diminue le bruit de 6 à 8 décibels : MÉMOIRECONSTRUIRE, NON DÉTRUIRE, 2007. Disponible sur : http://www.af2r.org/pdf/memojl_arbresvqc.pdf (octobre 2020)
12. Les femmes marocaines consacrent en moyenne 5h par jour aux activités domestiques, contre 43 minutes pour les hommes. In HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, Enquête nationale sur l'emploi du temps, 2012 : https://www.hcp.ma/region-drda/Presentation-des-premiers-resultats-de-l-Enquete-Nationale-sur-l-Emploi-du-Temps_a75.html (octobre 2020)
13. Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la politique de la ville, Royaume du Maroc. Guide de réalisation des plants verts urbains au Maroc, 2008. Disponible sur <http://www.muat.gov.ma/> (octobre 2020)
14. LAARIBYA et al. Aménagement récréatif et paysager de la forêt de la Maamora, Cas du site de Taicha, Kastamonu Univ., Journal of Forestry Faculty, 2011
15. Centre de formation de l'ONU Femmes, accessible à trainingcentre.unwomen.org (octobre 2020)
16. L'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) recense en moyenne 391 cas de rage animale chaque année et une moyenne de 22 cas de rage humaine , information disponible sur : [Http://www.onssa.gov.ma/fr/index.php?Option=com_content&view=article&id=180&Itemid=121](http://www.onssa.gov.ma/fr/index.php?Option=com_content&view=article&id=180&Itemid=121) (octobre 2020)
17. Royaume du Maroc, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Projet de performance, 2017, 92 pages Disponible sur : <https://www.finances.gov.ma/fr/vous-orientez/Pages/lf-2017.aspx> (octobre 2020)

Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de
l'Habitat et de la Politique de la Ville

Département de l'Habitat et de la Politique de la ville
Direction de la Politique de la Ville

Rues Al Jouaze & Al Joumaize - Rabat 10000 – Maroc

Contact: contact@mhpv.gov.ma Tel : 05375-77000

www.mhpv.gov.ma/

 @MATUHPV